



PMA 
 À L' **HORIZON**
2030

FACE À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE & CLIMATIQUE CHANGEONS DE VOIE !



Contribution du Conseil de Développement
 Février 2021

 **Conseil de Développement**
 Pays de Montbéliard Agglomération

La question n'est plus de se demander quoi faire pour limiter les dégâts mais bel et bien de se décider à agir plus rapidement et avec efficacité...

Convaincre, mettre en mouvement, agir réellement et investir dès aujourd'hui est la seule façon de tenir les objectifs de la stratégie Climat de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).





SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT	4
MOT DE L'ANIMATEUR	5
L'URGENCE ÉCOLOGIQUE & CLIMATIQUE.....	6
FOCUS TERRITORIAL	7
13 OBJECTIFS PRIORITAIRES	10
1. Entraîner les citoyens et l'ensemble des acteurs dans la voie de la transition écologique et solidaire	11
2. Réhabiliter les centres villes en les rendant plus écologiques et plus accueillants	12
3. Réduire les déplacements, favoriser de nouveaux modes de déplacements et l'intermodalité	13
4. Favoriser l'agroécologie et l'alimentation locale en circuit court	14
5. Économiser et protéger la ressource en eau.....	15
6. Préserver la santé des forêts et des espaces naturels	16
7. Assurer la protection des populations face aux aléas climatiques	17
8. Accompagner la mutation des activités de l'industrie et du secteur tertiaire	18
9. Évoluer d'un territoire consommateur d'énergie vers un territoire producteur	19
10. Agir sur l'environnement afin d'améliorer la santé	21
11. Mettre en œuvre la sobriété numérique	22
12. Répondre aux enjeux de la reconversion des emplois	23
13. Piloter, animer & évaluer	25
PROCESSUS PARTICIPATIF	26
COMPOSITION DE LA COMMISSION	27
NOTES & RÉFÉRENCES.....	28
CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES	30
20 PROPOSITIONS « L'EAU UN ENJEU POUR NOTRE TERRITOIRE »	39

MOT DU PRÉSIDENT



Pierre Lamard

Après un renouvellement réussi en décembre 2019, le Conseil de Développement - au travers de ses 5 commissions permanentes - s'est mis en mouvement autour de son auto-saisine « **Quelle vision pour PMA à l'horizon 2030 ?** ».

C'est ainsi que la commission « Environnement & Cadre de Vie » - animée par Richard HERBACH - composée d'une soixantaine de personnes (titulaires et associé(e)s) s'est attelée à relever le challenge.

Après 7 séances de travail collaboratif et 2 visites de terrain, la commission sous le prisme de l'urgence écologique et climatique, est parvenue à un rapport présentant 13 objectifs prioritaires.

Bien que le contexte sanitaire soit venu perturber le fonctionnement traditionnel de notre instance, une dynamique d'intelligence collective a été maintenue et nous a permis de faire valider, grâce aux outils numériques, ce rapport par une très large majorité des membres.

Je veux ici remercier l'ensemble des participants pour leur implication et leur esprit d'ouverture, dépassant les postures idéologiques et dogmatiques, sur un sujet majeur pour l'avenir de notre territoire et de notre nation.

En effet, le changement climatique n'est plus un risque, c'est une réalité qui doit être appréhendée de manière transversale. L'enjeu est trop important pour que l'on continue d'agir par secteur : urbanisme, agriculture, énergie, social... Clairement, la préservation de l'environnement doit percoler dans toutes les orientations et dans toutes les politiques mises en œuvre par Pays de Montbéliard Agglomération. Pour ce faire, les différentes parties-prenantes doivent adopter un langage commun et entreprendre des actions climatiques efficaces, lisibles et pertinentes.

Le chantier est colossal mais nous serions collectivement irresponsables s'il n'était pas conduit.

Le Conseil de Développement, conformément à son règlement intérieur, sera attentif aux retours que fera la collectivité sur ses préconisations citoyennes.

MOT DE L'ANIMATEUR



Richard Herbach

En 2030, une réduction de 60% des émissions nationales des gaz à effet de serre (par rapport à celles de 1990) sera effective et les territoires auront accompagné, dans la paix et la justice sociale, une reconversion massive des emplois, consécutive à la décarbonation en cours dans tous les secteurs de la société. Le « monde d'après » sera sobre et résilient.

Pari insensé ? La crise sanitaire a repoussé très loin les limites de l'impossible. Qui aurait cru fin 2019 que l'on allait devoir presque arrêter l'activité au printemps 2020, le sacro-saint moteur de l'économie ? Entrer en décroissance ? Protéger la santé collective « quoi qu'il en coûte » ? S'agissant du climat et de la biodiversité le péril est plus grand encore. Si l'on n'y prend garde, la Terre pourrait devenir une étuve, en grande partie inhabitable d'ici la fin du siècle.

Les treize objectifs prioritaires présentés ici résultent des nombreuses réunions des membres de la commission « Environnement et cadre de vie » du Conseil de Développement de PMA. La voie à suivre est bien documentée depuis au moins 30 ans et nombre de références citées dans ce dossier portent sur la « transition écologique et solidaire » et concernent tous les secteurs d'activité. Au niveau national, un arsenal législatif et institutionnel a été mis en place, en particulier depuis 2015 et l'accord de Paris. De nombreux projets existent déjà dans l'agglomération, qui font naturellement partie du plan d'ensemble. C'est un énorme chantier de transformation de la société auquel devront s'atteler les élus dès l'instant où les investissements financiers nécessaires seront actés.

Les politiques, tous bords confondus, se doivent d'entraîner la population durant cette décennie par une nouvelle voie qui puisse nous protéger collectivement face aux aléas du nouveau régime climatique, à la sixième extinction de masse des espèces ou à d'autres crises systémiques qui pourraient advenir. Cela ne peut se concevoir sans que les citoyennes et les citoyens en soient parfaitement informés, ni sans leur consentement.

« Nous sommes à un moment charnière. Le changement climatique va plus vite que nous. Si nous ne changeons pas le cap dans les deux années à venir [2020], nous risquons de perdre le contrôle de la situation [...]. Notre action, en tant que dirigeants mondiaux, n'est pas à la hauteur. Nous devons écouter les éminents scientifiques [...], nous devons regarder la réalité en face, nous devons être plus ambitieux et faire preuve d'une plus grande urgence. Nous devons garantir la mise en œuvre de l'accord de Paris [...]. Cela signifie cesser de subventionner à coup de milliards les combustibles fossiles, fixer un juste prix du carbone et cesser d'investir dans des infrastructures non durables qui entretiennent des pratiques pernicieuses pendant des dizaines d'années. »

Appel du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, à l'Assemblée Générale des chefs d'États, le 25 Septembre 2018.

L'URGENCE ÉCOLOGIQUE & CLIMATIQUE

Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) nous alerte au fil de ses rapports sur l'urgence qu'il y a de suivre une trajectoire de réduction des émissions mondiales de Gaz à Effet de Serre (GES) pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Faute de quoi le réchauffement global, dores et déjà prévu à + 2°C en 2050 (par rapport aux températures moyennes 1850 – 1900), pourrait échapper à tout contrôle dans la deuxième moitié du siècle, et atteindre + 4°C à + 6°C d'ici à 2100 [1]. Un tel scénario catastrophe conduirait à une « Terre étuve » totalement inhabitable pour l'humanité [2, 3].

Les émissions de GES proviennent pour l'essentiel de la combustion des ressources fossiles riches en carbone : charbon, pétrole et gaz naturel, utilisées comme sources d'énergie depuis la « révolution thermo-industrielle » du 19^{ème} siècle jusqu'à nos jours. L'urgence est donc de « décarboner » la société, au niveau mondial et dans tous ses compartiments, en suivant les recommandations du GIEC, afin de rester en-deçà d'un réchauffement global de + 2°C par rapport à l'époque préindustrielle. Ces questions font l'objet, depuis plus de 30 ans, du débat public mondial.

D'après les experts de l'IPBES (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), il est également urgent de tout faire pour arrêter le processus en cours d'extinction de masse des espèces, lié à l'expansion des activités humaines, à l'artificialisation et aux changements d'affectation des sols au détriment des espaces naturels. La disparition de la vie sauvage est susceptible de perturber en cascade l'équilibre fragile des écosystèmes dont nous sommes étroitement dépendants [4 à 6].

La pandémie actuelle due au Covid-19 est en passe d'être maîtrisée. À l'avenir nous saurons nous en protéger tandis que le réchauffement global de la planète perturbera le climat à l'échelle du millénaire et ses dégâts déjà constatés sont irréversibles (fonte des glaciers, dilatation des océans, phénomènes climatiques violents, etc.) de même qu'est irréversible l'érosion de la biodiversité consécutive à l'extinction de milliers d'espèces.

En 2015, suite à la COP21, 195 pays sur les 197 que reconnaît l'Organisation des Nations Unies ont pris des engagements visant à réduire leurs émissions de GES pour rester sous la barre des + 2°C dans le cadre de l'Accord de Paris [7].

À la suite du Royaume-Uni (1/05/2019) et de la France (27/06/2019), l'Union Européenne a été le premier continent à déclarer officiellement « l'urgence écologique et climatique », le 28 novembre 2019, en amont de la COP25 qui s'est tenue à Madrid. Fin décembre 2019, l'Union Européenne a adopté un plan d'action pour la mandature 2019 – 2024 le pacte vert pour l'Europe, qui prévoit d'atteindre la « neutralité carbone » à l'horizon 2050 dans chacun des 27 États européens [8, 9].

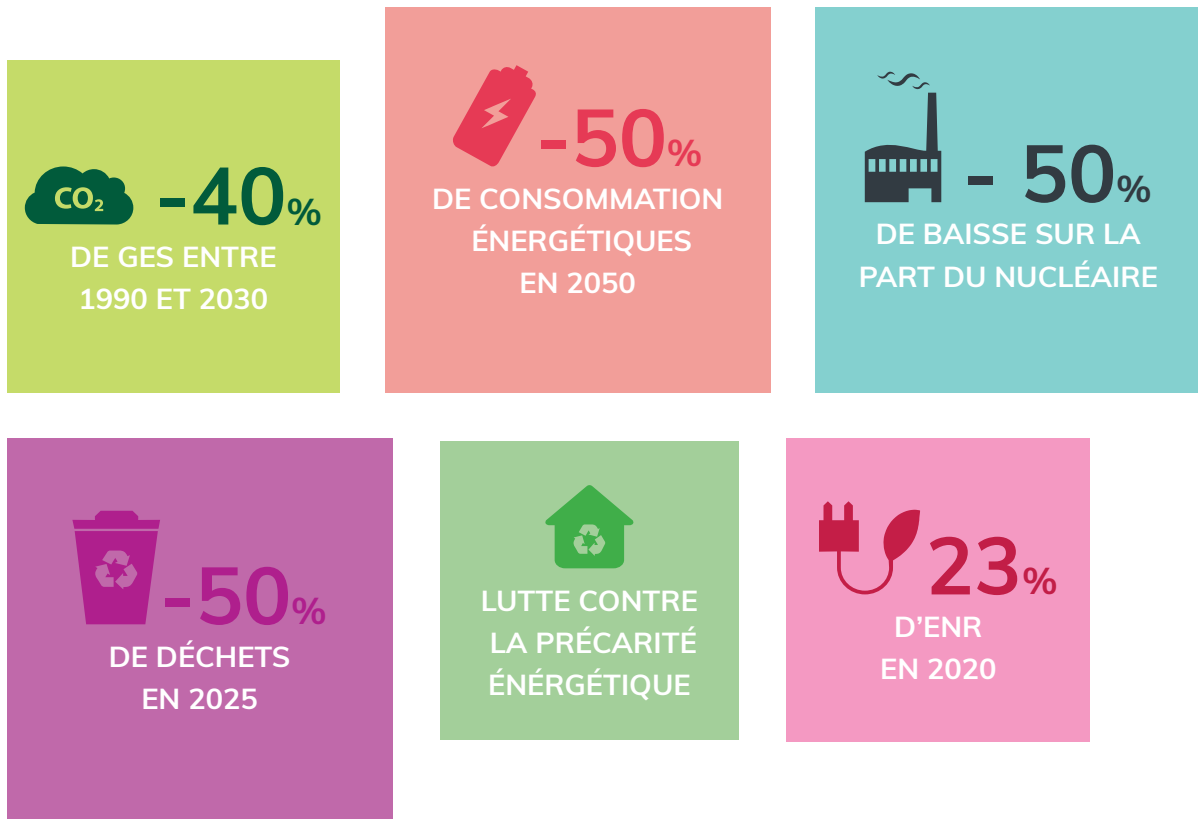
Pour la France, la trajectoire est fixée par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui prévoit de réduire de 40% [désormais 55% par décision du conseil des Chefs d'États de l'UE le 11-12-2020] les émissions de GES sur le sol national à l'horizon 2030, par rapport à celles de 1990 [10, 11]. Par la suite, atteindre la neutralité carbone en 2050 signifie qu'à cette date les émissions résiduelles de GES devront être compensées par des puits de carbone naturels (forêts, prairies, zones humides) ou artificiels (dispositifs technologiques encore au stade expérimental). Concrètement l'« empreinte carbone » moyenne des français, de 11,2 tonnes en équivalent CO2 par personne et par an en 2019 (émissions sur le sol national plus celles liées aux importations moins celles liées aux exportations), devra être réduite à 2 tonnes par an après 2050 [12].

La politique nationale d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique est examinée par le Haut Conseil pour le Climat (HCC) qui publie ses remarques et observations dans des rapports périodiques (rapports annuels et rapports spécifiques comme celui qui traite de la crise sanitaire) [13].

Pour avoir une vision de Pays de Montbéliard Agglomération à l'horizon 2030, qui tienne compte de l'urgence écologique et climatique, on peut s'appuyer à la fois sur les projets PMA en cours, sur l'ensemble des lois et des stratégies nationales et régionales en lien avec les organismes publics qui traitent de ces questions et sur les propositions qui ressortent du débat public : les 146 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) [14], le plan proposé par The Shift Project (Crise(s), Climat : plan de transformation de l'économie française) [15], les propositions d'autres ONG, fondations et Think Tanks, et bien entendu aussi sur l'intelligence collective et les contributions des membres du Codev.

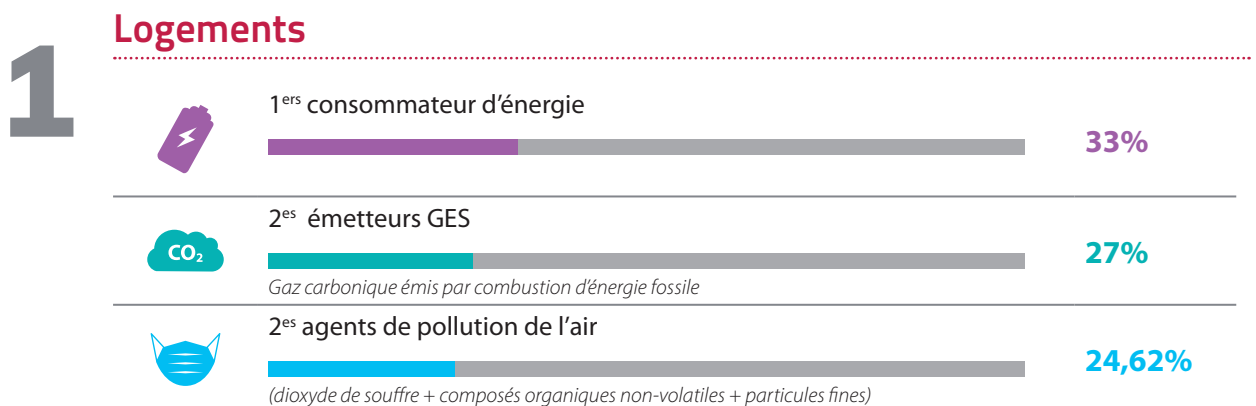
FOCUS TERRITORIAL ?

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 fixe des objectifs à moyen et long terme [16] :



Les Principaux responsables du Changement climatique et de la pollution de l'air sur PMA

(Source diagnostic PCAET¹ PMA/ADU² juillet 2020) [17]

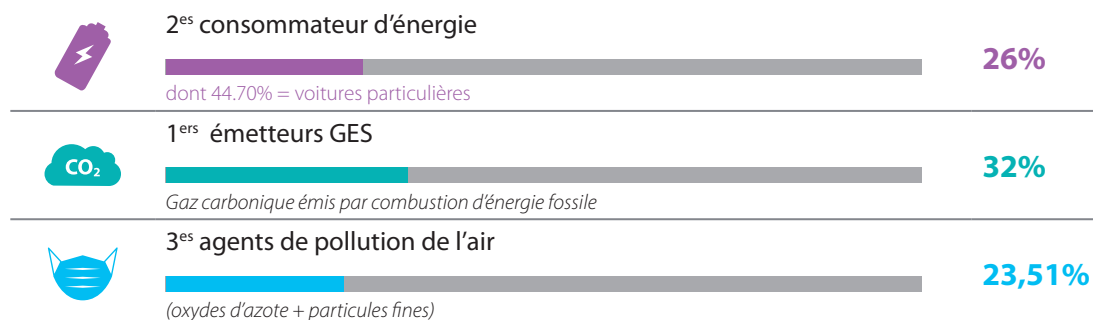


¹ Plan Climat Air Énergie Territorial

² Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

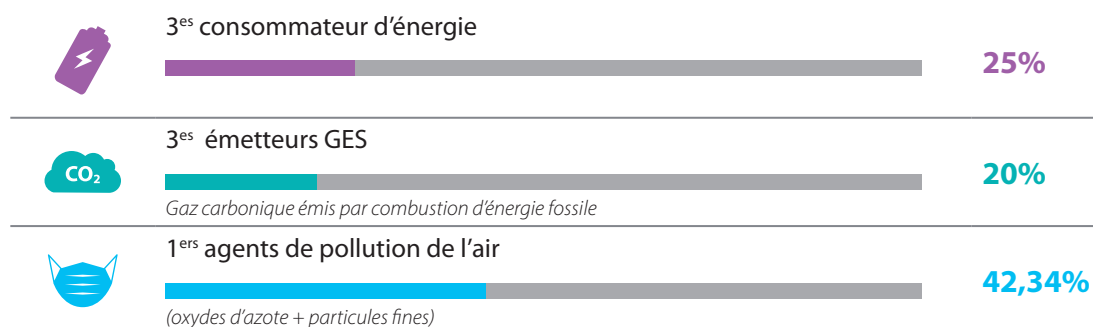
2

Transports et déplacements routiers



3

Activités industrielles



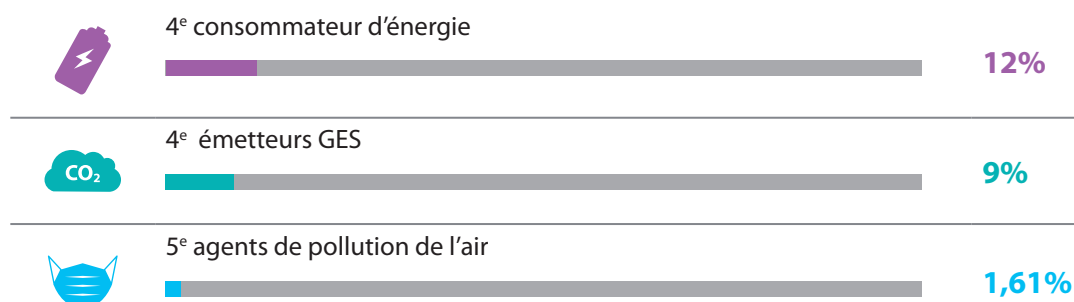
Il est à noter que l'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation a un impact très important.

Elle est une des cibles des politiques de lutte contre le dérèglement climatique [90]. Elle est évaluée à 2t/an en eqCO₂ sur une moyenne par français de 10,8t/an [89 p.7].

Avec un comportement « héroïque » (passage d'un régime carné à un régime végétarien et manger local) on peut réduire de 46% la part de l'alimentation dans l'empreinte totale [89 p.9].

4

Tertiaire



5

Déchets



5^{es} consommateur d'énergie



3%



5^{es} émetteurs GES



6%



6^{es} agents de pollution de l'air



0,89%

6

Agriculture



6^e consommateur d'énergie



0,4%



6^{es} émetteurs GES



5%

1^{er} agent d'absorption de CO2 (sols, forêts)



4^e agents de pollution de l'air



6,12%

(ammoniac + particules fines)



13

OBJECTIFS PRIORITAIRES



Entrainer les citoyens et l'ensemble des acteurs dans la voie de la transition écologique et solidaire

Le 27 juin 2019, l'Assemblée Nationale a décrété ***l'urgence écologique et climatique*** pour la France, dans le cadre du projet de loi relatif à l'énergie et au climat. **Dans les territoires, cette déclaration doit se traduire en actes et les décideurs doivent indiquer à la population la voie à suivre pour effectuer la transition écologique et solidaire.** Pour la mandature 2019-2024, nous saluons la création d'une délégation en charge de l'environnement et de la transition écologique au sein de Pays de Montbéliard Agglomération.

Nonobstant, pour favoriser le passage à l'action de chacun en créant une dynamique à l'échelle de notre territoire, cette Vice-présidence doit prendre en charge la mise en œuvre et le suivi des actions climat, en liaison avec les autres élus des communes de PMA et en s'appuyant sur les outils existants (nationaux, régionaux).

La réussite repose sur un pilier incontournable : la mobilisation et la participation de tous les acteurs du territoire à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques et du programme d'actions.

Les responsables politiques, les collectivités territoriales et les institutions publiques, les chercheurs, les entrepreneurs et les agriculteurs, les citoyens et les associations... doivent être impliqués.

RECOMMANDATIONS

- ✓ **développer la communication et l'éducation du public** sur le thème de l'urgence écologique et climatique et sur le rôle central de la participation citoyenne à cette transition (responsabilité et devoirs du citoyen, solidarité, sobriété, résilience, compte carbone individuel) ;
- ✓ **soutenir les initiatives de démocratie participative** émanant du tissu associatif et de la société civile ;
- ✓ **s'appuyer sur les « résumés à l'intention des décideurs » du GIEC** pour le climat [1] **et de l'IPBES** pour la biodiversité [4] et avoir la volonté politique d'en tirer les conséquences ;
- ✓ **appliquer localement les recommandations du HCC** [18,19] **et les propositions de la CCC** [14] pour autant qu'elles relèvent des attributions de PMA, sans attendre la promulgation des lois, décrets et arrêtés correspondants ;
- ✓ **faire un état des lieux de l'empreinte carbone PMA** par secteurs avec l'aide de l'Observatoire Régional (ORECA-BFC) [20] ;
- ✓ **fixer la trajectoire de réduction des émissions de GES à -6% chaque année.** Cette mesure, couplée avec des objectifs de lutte contre la pollution de l'air en général, doit permettre d'obtenir rapidement des effets appréciables sur la biodiversité et sur la santé des populations ;
- ✓ **prendre en compte le bilan carbone dans toutes les décisions** et en particulier dans l'analyse des appels d'offres des marchés publics, en valorisant les offres bas-carbone [13 p.14] et [21 pp.103-118] ;
- ✓ **faire l'état des lieux et tracer l'origine de ce qui porte atteinte à la qualité de l'air** (polluants), de l'eau (en particulier celle du réseau) et de l'environnement (pesticides et autres intrants chimiques, perturbateurs endocriniens, déchets plastiques, etc.) en liaison avec l'élaboration du PCAET [17] ;
- ✓ **inciter la population à réduire sa consommation** de produits de très mauvaise qualité, inutiles ou nocifs pour le vivant et l'environnement.



Réhabiliter les centres-villes en les rendant plus écologiques et plus accueillants

L'urbanisation en ville, quelle que soit sa taille, doit évoluer vers d'avantage de compacité d'ici à 2030 [21 pp.263-310], [22 pp.35-45 ; 262-272] et le programme national de rénovation thermique des bâtiments, financé par des aides et des garanties de l'État, doit être adapté localement dans le respect des priorités d'aménagement urbain. L'objectif national est d'atteindre un résultat au niveau BBC par la rénovation de 500 000 logements par an [16], [22 pp.237-244], ce qui à l'échelle de PMA correspond à plus de 1000 logements par an. Le secteur du BTP devra recruter et acquérir les qualifications correspondantes afin de pouvoir en partie se reconvertir de la construction neuve vers la rénovation.

RECOMMANDATIONS

- ✓ **PMA et les communes membres doivent montrer l'exemple** en s'attachant à augmenter la performance thermique des bâtiments publics et du patrimoine dont ils ont la charge ;
- ✓ **PMA doit s'engager dans une démarche de sauts énergétiques (ENERGIESPRONG)**. Favoriser l'émergence d'un marché de rénovation innovant dans le logement social en développant sur son territoire un programme qui a porté ses fruits aux Pays-Bas (cf. la démarche « EnergieSprong » ou « Sauts énergétiques ») [23] ;
- ✓ **la rénovation thermique d'un bâtiment doit être conçue et réalisée de manière globale** afin d'atteindre les meilleures performances énergétiques en toutes saisons : isolation des murs et toitures, vitrages isolants et système de chauffage non émetteur de GES (réseau de chaleur, système thermodynamique électrique, eau chaude par capteur solaire thermique, etc.) [21 pp.266-285], [24] ;
- ✓ **encourager une nouvelle dynamique des populations orientée vers le logement situé en ville** plutôt qu'une dispersion d'habitations pavillonnaires en périphérie. Les avantages seraient de raccourcir les trajets quotidiens domicile-courses ou loisirs, et de regagner des surfaces naturelles en lieu et place de sols artificialisés. Les projets PMA de réhabilitation des friches industrielles situées à proximité des centres-villes s'inscrivent aussi dans cette logique [22 pp.262-272] ;
- ✓ **créer des résidences à proximité des centres villes** constituées d'appartements adaptés et modulables en fonction de l'évolution de la vie, avec la possibilité de service de conciergerie et de personnel médico-social. Au-delà de la question des dépendances et du maintien à domicile se posent celles de l'isolement des personnes. Il est donc nécessaire d'envisager de travailler avec les personnes âgées pour intervenir sur leur domicile et les préparer à des modifications ;
- ✓ **diffuser plus largement les dispositifs d'aide à la rénovation thermique** par l'antenne locale de *la plateforme territoriale de rénovation énergétique* mise en place par PMA et faire connaître les avantages fiscaux qui s'appliquent aux investissements immobiliers privés, en rénovation au centre des villes ou pour la réhabilitation de friches ;
- ✓ **faire reculer l'artificialisation des sols** (objectif zéro artificialisation en 2024) en abandonnant les grandes surfaces commerciales situées en périphérie des villes au profit d'une revitalisation des commerces de centre-ville [21 pp.295-310] ;
- ✓ **accorder des avantages fiscaux en faveur de l'implantation de commerces « verts »** : boutiques éphémères d'artisans, restaurants végétariens, bars à jus et saladeries, magasins de producteurs, etc. ;
- ✓ **végétaliser d'avantage les villes et y créer des zones de fraîcheur** en plantant des arbres et en créant des parcs naturels. Développer aussi la végétalisation des toits, des façades, des abribus ;
- ✓ **rendre les villes nourricières** en prévoyant des potagers, des jardins partagés, des plantations d'arbres fruitiers, des cultures en terrasses et des fermes urbaines.



Le programme « ENERGIESPRONG » ...

Co-financé par l'Europe, le programme « EnergieSprong » ou « Saut énergétique », né aux Pays-Bas, vise à massifier les rénovations énergétiques pour en faire baisser le coût. Lancée en 2013, cette méthode de rénovation vise à industrialiser les travaux en amont afin de réduire la phase de chantier [23].

Façades et toitures sont fabriquées en atelier avant d'être posées in situ en un temps record. Grâce à cette technique la durée de chantier passe de huit mois habituellement à trois semaines voir moins.

PMA pourrait expertiser l'expérimentation de la démarche « Saut énergétique » et inciter les bailleurs sociaux et les propriétaires de logements individuels et en petits collectifs à s'y engager.



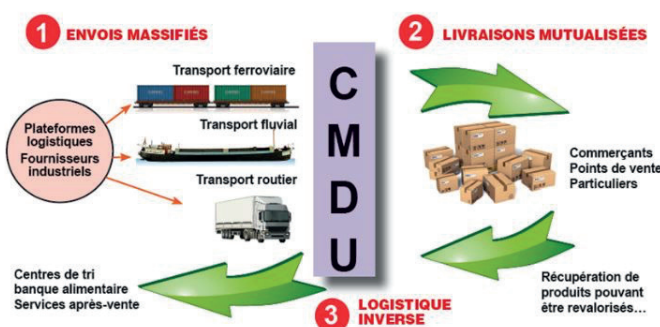
Réduire les déplacements, favoriser de nouveaux modes de déplacements et l'intermodalité

Des investissements importants, avec l'aide de l'État, doivent permettre la transition vers des mobilités douces et favoriser la ville sans voiture avec des parkings en périphérie. La ville compacte à l'horizon 2030 doit permettre de se déplacer de préférence à pied, en vélo ou en utilisant des transports en commun décarbonés [21 pp.163-206 ; 214-250], [25 à 27].

Cet objectif 3 traité sous l'angle « Environnement et Cadre de vie » vient en complément des travaux des membres de la commission « transports et mobilités ».

RECOMMANDATIONS

- ✓ **développer des pistes cyclables sécurisées** dans la ville et des sentiers cyclables non macadamisés hors la ville [21 pp.173-181] ;
- ✓ **généraliser les incitations financières pour l'achat de vélos électriques** (actuellement très peu de personnes peuvent en bénéficier) ;
- ✓ **favoriser les mobilités douces** avec un réseau de vélos électriques en location [22 pp.12-20], [25 à 27] ;
- ✓ **décarboner les transports en commun** en s'appuyant sur les projets PMA existants : hydrogène ou biogaz, en développant la production et les stations de distribution d'énergie ;
- ✓ **prévoir des parkings en périphérie de ville et des aires de covoiturage et d'auto-partage**, bien desservis par des moyens de transport décarbonés [21 pp.173-178] ;
- ✓ **renforcer l'usage du pedibus** (déplacement à pied en groupe encadré), du vélo-bus (déplacement en vélo encadré ou avec un bus à pédales), du vélo, de la trottinette, pour que les enfants l'utilisent pour aller à l'école. Prévoir des formations dans les écoles [25 à 27] ;
- ✓ **développer le ferroviaire**, entretenir les petites lignes et utiliser les nouvelles motrices légères pour le transport des passagers [21 pp.188-195] ;
- ✓ **demander à la région une desserte systématique des petites gares pour les TER** (Voujeaucourt et Colombier) les matins et soirs en heures de pointe et faire davantage la publicité du PASS OK à 54 € ;
- ✓ **développer le fret ferroviaire** et solliciter les services de l'État pour la relance du ferroutage dans le cadre de transport de marchandise en transit, non destinée au territoire français [22 pp.149-159] ;
- ✓ **entretenir les voies navigables** aussi bien pour le fret lourd que pour la navigation d'affaire ou de plaisance (à propulsion électrique) ;
- ✓ **utiliser le réseau fluvial pour le transport de passagers** par bateau-bus ou navette fluviale ;
- ✓ **assurer l'intermodalité des moyens de transport** dans le Pôle Métropolitain et avec les pôles d'activité voisins (MAAS³ Mobility As A Service) [21 pp.242-250], [28] ;
- ✓ **optimiser, mutualiser et décarboner la logistique urbaine**. Pour le transport de fret, avec les livraisons du dernier kilomètre en forte augmentation avec le e-commerce, il faut organiser la création de plateformes de livraison en ville ;
- ✓ **créer une agence locale des mobilités et des relais de transport alternatifs** mutualisant les informations, les ressources, les moyens à l'échelle de PMA et du Pôle Métropolitain ;
- ✓ **créer un Centre Multimodal de Distribution Urbaine (CMDU)** à l'exemple du port de Lille [29].



En optimisant et en mutualisant les livraisons dans une perspective de juste à temps, le CMDU concourt à diminuer le trafic en ville. Il propose des véhicules de livraison propres tels que des triporteurs, des véhicules électriques ou propulsés au gaz naturel comprimé, et permet de massifier des flux pour rendre compétitifs l'usage accru des voies d'eau et du chemin de fer [29].

³ MAAS : Mobility As A Service



Favoriser l'agroécologie et l'alimentation locale en circuit court

L'utilisation intensive de l'agrochimie dans le but d'augmenter les rendements est à l'origine d'un déséquilibre planétaire des cycles de l'azote et du phosphore [30 pp.56-66]. Le protoxyde d'azote (N₂O) relargué dans l'atmosphère est un GES au pouvoir réchauffant bien supérieur à celui du gaz carbonique, tout comme l'est le méthane issu de l'estomac des ruminants. Le Programme Alimentaire Territorial de PMA (PAT) [31] doit faire en sorte d'opérer un rééquilibrage entre une agriculture céréalière dominante, orientée vers l'élevage et l'exportation, et une agriculture vivrière, capable de nourrir la population locale en circuit court, dans le respect de l'environnement et de la vie dans les sols. Le scénario *afterres2050* de Solagro, prévu au niveau national, peut servir de fil conducteur [32].

RECOMMANDATIONS

- ✓ **établir un dialogue constructif avec les agriculteurs**, par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture, autour de leur rôle à jouer dans la protection de l'environnement, de la biodiversité et les accompagner dans leurs changements de pratiques (diminution des intrants chimiques, des pesticides, des rejets de produits azotés, protection des zones humides, des prairies et des puits de carbone, protection de la qualité des nappes phréatiques des bassins versants et des rivières) [21 pp.336-347], [33 à 35] ;
- ✓ **co-construire avec tous les acteurs un centre de ressources et d'appui à de nouvelles activités agro-rurales**, sur la base du projet de **carrefour aliment'terre de l'association du Champ à l'assiette**, guichet unique pour les chercheurs de terre : dossier administratif, économique, formation, environnement [36] ;
- ✓ **compléter le diagnostic et améliorer la gouvernance du Programme Alimentaire Territorial (PAT) de PMA** : solliciter l'ADU, mettre en priorité la production de légumes et de fruits, utiliser l'outil parcel [21 pp.315-334], [31], [37, 38], associer les acteurs de la société civile ;
- ✓ **créer une filière de formation en agroécologie et maraichage** (à l'image du centre de formation de Valdoie), et faire des campagnes de promotion de ce métier dans les collèges et lycées [21 pp.348-350] ;
- ✓ **favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs, maraichers ou arboriculteurs**, en leur réservant des surfaces agricoles grâce au droit de préemption des communes (plus aucun porteur de projet ne doit être en attente de terre) et soutenir l'agriculture biologique sur la base d'un modèle économique permettant tout à la fois une rémunération des professionnels et un niveau de prix accessible à l'ensemble de la population [39] ;
- ✓ **réaliser les projets existants de magasins de producteurs locaux et de cantines bio** en restauration collective, dans les établissements d'enseignement, de santé et les services publics [40 à 42] ;
- ✓ **favoriser la création de jardins partagés** avec formation et bons plans jardinage, avec le soutien des associations (*Damassine*) ;
- ✓ **créer une brigade d'entretien des vergers** ou arbres fruitiers pour les particuliers seniors à faibles revenus, avec des entreprises d'insertion et *vergers vivants* ;
- ✓ **protéger un ensemble de sites remarquables** afin qu'ils soient non constructibles (PLU, SCOT) ;
- ✓ **interdire toute culture sur les parcelles directement en amont de la station de pompage de Mathay**, sachant que ces parcelles sont actuellement cultivées.



Économiser et protéger la ressource en eau

La quantité d'eau saine disponible doit être partagée équitablement entre tous les usagers en tenant compte des besoins agricoles, des besoins domestiques des foyers et des besoins de l'industrie. L'approvisionnement de PMA en eau douce doit affronter deux risques majeurs : d'une part la pollution des nappes phréatiques, des fleuves et des rivières qui tous sont dégradés [17, 43, 44] et d'autre part une pénurie d'eau en été consécutive à la répétition de longues périodes de sécheresse. Certaines pollutions échappent à tout traitement en station d'épuration et le mieux à faire est de résoudre le problème en amont.

RECOMMANDATIONS

- ✓ **assurer, en concertation avec Véolia, le suivi des 20 propositions de la mandature précédente** (cf. dossier sur l'eau du Codev, Juin 2019) [45] ;
- ✓ **établir une concertation par bassins versants avec les entreprises agricoles et industrielles** afin d'améliorer leurs pratiques et faire respecter la réglementation sur la pollution des milieux naturels ;
- ✓ **investir fortement pour éliminer tous les rejets directs** dans le milieu et notamment les cours d'eau ;
- ✓ **orienter de façon contractuelle l'action du délégataire** vers l'objectif de réduction de la consommation d'eau et la lutte contre les déperditions dues à l'insuffisance d'entretien du réseau ;
- ✓ **améliorer et initier une réflexion multi-partenariale sur les bénéfices/risques des déversoirs d'orages** et sujets connexes (collecte unitaire et collecte séparative) ;
- ✓ **faire reculer l'artificialisation des sols**, entretenir forêts et prairies qui contribuent au cycle de l'eau vers les nappes phréatiques [21 pp.296-310] ;
- ✓ **inciter les agriculteurs à diminuer leur production céréalière** très consommatrice d'eau (moins d'élevage bovin et plus de cultures vivrières, réserve d'eau à la ferme, utilisation du goutte à goutte, etc.) ;
- ✓ **inciter l'industrie à améliorer le recyclage de l'eau** utilisée dans les procédés ;
- ✓ **mettre en place une subvention pour l'implantation de récupérateurs d'eau de pluie** par les toitures ainsi qu'un double circuit eau saine / eau usée ;
- ✓ **empêcher l'appropriation des sources par des établissements privés ;**
- ✓ **initier une action d'envergure sur les dégâts causés par les lingettes jetées dans les toilettes ;**
- ✓ **prévoir la distribution de mousseurs et de réducteurs de chasse d'eau.**



Préserver la santé des forêts et des espaces naturels

Le territoire de PMA est particulièrement bien doté en espaces naturels. Les forêts, les prairies et les zones humides jouent un rôle essentiel pour la conservation des sols et l'alimentation en eau des nappes phréatiques ; ce sont aussi des puits de carbone et des réserves de biodiversité. Les effets conjugués du réchauffement global et de la pollution de l'air et de l'eau ont une influence néfaste sur la biodiversité : dépérissement de certaines essences d'arbres suite à de longues périodes de sécheresse par affaiblissement de leurs défenses naturelles et attaque de parasites (presque toutes les essences sont concernées : épicéas, hêtres, chênes, etc.), effondrement de la variété des espèces végétales et animales, insectes, oiseaux, poissons, amphibiens et autres [4, 5].

RECOMMANDATIONS

- ✓ **établir un programme de gestion des forêts de PMA** sur des temps longs en se rapprochant de l'ONF, en prenant en compte la diversité des essences, la biodiversité et les mécanismes naturels d'adaptation [21 pp.120-127], [22 pp.183-191], [46 à 50] ;
- ✓ **proscrire les coupes à blanc de plantations saines** : les forêts ralentissent les coups de vents et les coulées de boues, elles permettent à l'eau de s'infiltrer lentement et diminuent la température ambiante [21 pp.120-127] ;
- ✓ **mobiliser les compétences locales** (université, ONF, etc.), en vue de créer une filière de formation supérieure en gestion forestière ;
- ✓ **statuer sur la pérennité d'une éventuelle « filière bois-énergie » Franc-Comtoise** en évaluant les volumes de bois de différentes catégories pouvant être récoltés sans hypothéquer le devenir de la forêt (cf. dossier sur la filière bois du Codev, Juin 2015) [51] ;
- ✓ **débroussailler et entretenir les abords des forêts** et dégager des accès pompiers qui puissent permettre d'organiser la défense en cas d'incendie ;
- ✓ **limiter la prolifération de la renouée du Japon** et des autres espèces exotiques envahissantes ;
- ✓ **décréter la protection des haies et bosquets et accélérer les reimplantations** ; les bandes enherbées, jachères, prairies fleuries et autres îlots non fauchés doivent aussi devenir la règle [32 pp.21-23] ;
- ✓ **mettre en place des actions pédagogiques** pour considérer sous un regard neuf ce qui est sauvage, en friche et l'apprécier comme tel et ne plus vouloir « faire propre » ;
- ✓ **limiter dans l'agglomération l'utilisation de bois exotiques** qui contribuent à la déforestation de l'Amazonie et de l'Afrique, en les remplaçant par des essences locales ou du composite recyclé.





Assurer la protection des populations face aux aléas climatiques

Les phénomènes climatiques violents sont en progression constante depuis 30 ans : tempêtes, inondations, feux de forêts. En plus du risque sismique (niveau moyen à modéré), du risque d'inondation (Allan, Doubs, Savoureuse, Rupt) qui concerne la plupart des concentrations urbaines de PMA et de celui d'une rupture du barrage du Châtelot, de nouveaux risques apparaissent : glissements de terrains, éboulements rocheux, fissuration des habitations par retrait-gonflement des sols argileux [52 à 55]. Le Préfet du Doubs et ses services sont en charge de la protection des populations en lien avec les maires des 72 communes. Les marchés de producteurs locaux, la production individuelle ou locale d'électricité, les ateliers de recyclage et de réparation, l'économie circulaire sont susceptibles d'augmenter la résilience de la communauté vis-à-vis des aléas climatiques et doivent être aidés à se développer [22 pp.245-261].

RECOMMANDATIONS

- ✓ **mettre à jour les documents sur les risques naturels et technologiques**, avec l'aide des services de l'État (cartographies, DDRM, DICRIM, PCS, arrêtés) [56 à 61] ;
- ✓ **faire une campagne d'information sur les risques naturels et technologiques** qui concernent PMA ;
- ✓ **prendre des dispositions afin d'augmenter la résilience de la société** en cas de catastrophe naturelle ou de crise systémique [22 pp.245-261] ;
- ✓ **développer une culture du risque et organiser des exercices d'alerte** ;
- ✓ **développer l'apprentissage des premiers secours**, faire connaître la composition d'un kit de survie [62] ;
- ✓ **dissuader la population, d'ici à 2030, d'habiter dans des zones inondables** ou susceptibles de présenter des mouvements de terrain [56 à 61] ;
- ✓ **établir localement des réserves de biens et services de première nécessité** : eau potable, vivres, électricité, moyens de communication, premiers secours, etc.



Accompagner la mutation des activités de l'industrie et du secteur tertiaire

Le territoire de PMA hérite d'une longue tradition d'industrie automobile avec en leader PSA (groupe STELLANTIS) et de multiples autres fabricants de composants et de sous-traitants pour l'automobile. L'usage de la voiture individuelle est appelé à diminuer au profit de transports plus sobres et de moindre empreinte carbone ; l'avenir industriel dépend donc en grande partie des nouveaux moyens de transport et de mobilités douces [22 pp.104-148].

Par ailleurs, d'ici à 2030, l'activité devra s'orienter vers l'*économie circulaire* qui fait appel à la *conception régénérative* dans laquelle les produits sont pensés dès leur conception pour être de longue durée de vie, de faible bilan carbone et sobres en énergie [63 à 65 ; Kate RAWORTH *La théorie du donut*]. Une conception modulaire facilite la réparation. Le marquage et l'absence de mélange des matières facilitent le recyclage, avec un minimum de déchets. La tendance est aussi aux produits plus robustes car moins sophistiqués.

RECOMMANDATIONS

- ✓ **établir un dialogue avec PSA (groupe STELLANTIS) pour connaître les intentions du constructeur à l'horizon 2030** et pour réfléchir à une diversification industrielle sur le territoire de PMA ;
- ✓ **encourager et soutenir les TPE⁴ et PME⁵ à s'engager dans des démarches écoresponsables** (économie circulaire, plan de mobilité, énergie, etc.) et de renforcer l'image de qualité et l'attractivité d'une agglomération verte en privilégiant l'accueil d'entreprises engagées ;
- ✓ **accompagner l'industrie et le secteur tertiaire pour qu'ils prennent leur part à la réduction des émissions de GES** en décarbonant les procédés de fabrication et l'ensemble de leurs services [21 pp.68-158], [66]. Un modèle comptable permet de préserver l'environnement - considéré comme un capital - sur lequel agit l'entreprise [67, 68 ; *Modèle CARE*] ;
- ✓ **prendre en compte l'avenir industriel d'Alstom transports et de GE** à Belfort qui sont en lien étroit avec le bassin d'emploi du Pays de Montbéliard ;
- ✓ **soutenir Alstom dans la dynamique de fabrication des motrices à hydrogène** (41 motrices électriques à piles à combustible doivent être livrées en Allemagne à l'échéance 2022) et vers le renouveau du fret ferroviaire ;
- ✓ **la recherche d'une indépendance énergétique de la France doit guider une reprise-réorientation du site de GE ;**
- ✓ **le partage de la valeur et le partage du pouvoir doivent évoluer vers d'avantage de participation des salariés dans la direction des entreprises.** À titre d'exemple, en Allemagne les représentants des salariés disposent de la moitié des voix dans les conseils d'administration [69 pp.1118-1122] ;
- ✓ **développer la R&D sur le recyclage des déchets** (plastiques notamment), en partenariat entreprises / universités ;
- ✓ **développer une déchetterie/recyclerie à l'échelle du Pôle Métropolitain ;**
- ✓ **organiser la collecte des déchets industriels auprès des entreprises, et celle des encombrants auprès des particuliers,** qui pourront devenir après tri une matière première réutilisable ;
- ✓ **soutenir financièrement les entreprises d'insertion et les initiatives d'économie sociale et solidaire** (services à la personne, territoire zéro chômeurs, etc.) ;
- ✓ **mettre en place une formation qualifiante à la réparation et à la seconde vie des objets ;**
- ✓ **faciliter, par des avantages fiscaux, l'installation d'entreprises de réparation** (repair café, Fab Lab, etc.) ;
- ✓ **faciliter la diffusion et l'emploi d'une monnaie locale comme la PIVE** (ex. : possibilité de paiement des impôts locaux, primes aux employés communaux, etc.) [70].

⁴ Très Petites Entreprises

⁵ Petites et Moyennes Entreprises



Évoluer d'un territoire consommateur d'énergie vers un territoire producteur

La production d'énergies renouvelables en 2018 ne couvre que 5% de l'énergie consommée en 2016 sur notre territoire, soit 220 000 MWh (en 2018) pour 4 millions de MWh (2016) consommés.

On compte sur PMA 3 fois moins d'énergie renouvelable produite (0.53 MWh) que sur la région BFC (1.55 MWh). (Source « Chiffres ADU Pays de Montbéliard – Juillet 2020 » [71, 72].

PMA porte actuellement un projet d'envergure dans le domaine de l'énergie. Il concerne le développement d'une filière hydrogène. L'hydrogène vert peut être produit industriellement par électrolyse de l'eau à l'aide d'électricité décarbonée et remplir une fonction de stockage de l'énergie en cas de surproduction d'électricité. L'hydrogène comprimé est utilisé entre autres pour la propulsion de véhicules électriques via des piles à combustible. Pour cela un grand nombre de stations de distribution est à prévoir [73].

Le plus important réseau de cogénération sur PMA, électricité et chaleur, est lié à l'usine d'incinération des ordures ménagères de Montbéliard, qui atteint actuellement ses limites en capacité. L'usine d'incinération alimente en vapeur la chaufferie du quartier de la Petite Hollande. Cette chaufferie alimente à son tour les réseaux de chaleur du quartier et sert également à chauffer l'eau de la piscine municipale.

RECOMMANDATIONS

- ✓ **développer sur PMA une installation de biogaz pour alimenter la flotte des autocars.** En amont de cette réalisation et après étude de faisabilité il pourra être fait appel à l'usine de méthanisation d'Andelnans qui devra s'équiper en conséquence ;
- ✓ **favoriser la R&D en vue du passage au stade industriel de la filière hydrogène dans le NFC :** production, stockage, distribution, application aux transports [73] ;
- ✓ **augmenter les capacités de traitement des déchets du Pôle Métropolitain** en utilisant les infrastructures existantes aux normes et dimensionnées pour accueillir des volumes d'ordures ménagères importants dont ceux générés par PMA (pour exemple, utiliser le site de Bourogne permettrait de réorienter les investissements vers d'autres choix pour répondre à l'urgence climatique) ;
- ✓ **encourager la création de coopératives autour de projets de méthanisation des déchets issus de l'agroécologie** pour produire du biogaz, de l'électricité verte et de la chaleur destinés principalement à l'autoconsommation des exploitations agricoles [74 à 77] ;
- ✓ **s'opposer à l'implantation de nouvelles fermes éoliennes ou d'installations à base de panneaux photovoltaïques** tant que celles-ci ne respectent pas le principe de *moindre empreinte carbone* et de *bilan énergétique positif* sur l'ensemble de leur durée de vie, sans préjudice des résultats d'une enquête d'utilité publique [cf. encart] ;
- ✓ **étudier la possibilité d'augmenter la production hydroélectrique des centrales existantes** (en rehaussant les barrages) et aussi de réhabiliter des anciens sites hydroélectriques ;
- ✓ **développer une expertise PMA en vue d'aider les communes à produire leur énergie** (biomasse, circuit de chaleur, méthanisation, hydroélectricité, etc.) ;
- ✓ **inciter à l'autonomie énergétique des ménages en pavillon ou dans les grands ensembles des bailleurs sociaux** [21 pp.139-151] ;
- ✓ **étudier la possibilité de nouvelles installations de chauffage collectif urbain utilisant la biomasse** (cf. dossier sur la filière bois du Codev, Juin 2015) [51] ;
- ✓ **mettre en place des aides financières à l'installation de filtres à particules**, en priorité dans les cheminées des chaufferies collectives au bois.

Moindre empreinte carbone

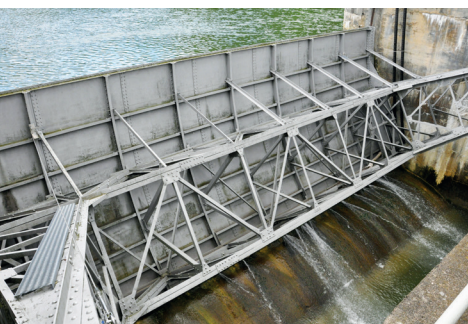
On doit pouvoir prouver que « l'empreinte carbone » consécutive à la fabrication des composants, à la construction, à l'exploitation, et au démantèlement d'une installation EnR est, à production équivalente, inférieure ou égale à celle de l'utilisation du mix électrique national, qui émet actuellement entre 50 et 80 grammes de CO₂ équivalent par kWh d'électricité produite.

Rappel : « l'empreinte carbone » d'un composant inclut les émissions de GES sur le sol national, plus celles liées aux importations, moins celles liées aux exportations.

À titre d'exemple, des panneaux solaires photovoltaïques (PV) fabriqués dans un pays où le mix électrique est très émetteur du fait de l'utilisation de centrales à charbon (ex. : Chine, Allemagne, Pologne...), ont une empreinte carbone qui dissuade de les utiliser en France, où le mix électrique est beaucoup moins émetteur, compte-tenu du poids important qu'ont ces composants dans l'empreinte carbone globale d'une ferme solaire à base de PV.

Bilan énergétique positif

L'énergie produite sur l'ensemble du cycle de vie d'une installation doit être supérieure à celle dépensée pour fabriquer les composants, construire, entretenir et démanteler l'installation.





Agir sur l'environnement afin d'améliorer la santé

La crise sanitaire actuelle, liée à la pandémie de la Covid-19, a mis en lumière l'état d'impréparation et les lacunes du système de santé français [15 pp.20-21]. Des réformes de la gouvernance et des moyens à la hauteur des besoins avaient pourtant été réclamés de longue date par les professionnels de santé. Il est nécessaire de tourner la page du *nouveau management public*, qui prône toujours plus d'économies de moyens, pour s'inspirer des initiatives organisationnelles qui ont été prises spontanément par les personnels en situation d'urgence. Le retour dans les services des anciennes pratiques tatillonnes doit être évité.

Il ne faut pas que l'hôpital public soit accaparé par une élite qui se tourne vers les soins aux plus riches à des fins de rentabilité.

Le système de santé doit se préoccuper de la santé du plus grand nombre et l'action préventive fait partie de ses missions [22 pp.69-78].

RECOMMANDATIONS

- ✓ **faire un état des lieux de la santé des populations de PMA** afin de pouvoir évaluer, au fil du temps, l'impact des mesures prises pour améliorer l'environnement (alimentation locale, passage à l'agroécologie, assainissement de l'air et de l'eau, diminution des émissions de GES, etc.) ;
- ✓ **intervenir dans les instances délibératives de la santé** pour que l'action préventive soit considérée d'égale importance que l'action curative et que des investissements conséquents leurs soient consacrés ;
- ✓ **réaffirmer la nécessité d'une politique de santé centrée sur le soin** et non vers une recherche de rentabilité immédiate. Des soins accessibles à tous, quel que soit le niveau de revenus des patients, sont une priorité et une population en bonne santé est un facteur d'économie à long terme ;
- ✓ **faire en sorte de maintenir l'accès à des cabinets de médecine libérale au centre des villes et des villages ;**
- ✓ **favoriser, par des avantages fiscaux, l'installation de centres de soin et de services à la personne au centre des villes et des villages.**

11

Mettre en œuvre la sobriété numérique

L'action d'envoyer une information consomme de l'énergie. En 2019, le secteur du numérique, en forte croissance, représente 4% des émissions mondiales de GES. C'est plus que l'aviation. Sans *sobriété numérique* il pourrait passer à 8% en 2025. La *sobriété numérique* consiste à ramener la consommation de ressources fossiles et d'énergie à un niveau compatible avec la sauvegarde de l'environnement tout en préservant les apports sociétaux essentiels du numérique. Le modèle économique des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) consiste à capter l'attention et pousser à une consommation continue de contenus (pratique compulsive, surcharge informationnelle, risque vis-à-vis de la santé publique). Il faut retrouver collectivement la maîtrise de nos usages du numérique [22 pp.46-51], [78, 79].

De plus, la production croissante de données numériques suppose le déploiement d'une infrastructure dédiée pour le traitement, le stockage et l'aiguillage des flux. Ce sont les centres de données ou data centers. Portés par l'explosion des échanges de données, du cloud et des objets connectés, les data centers seront parmi les plus importants consommateurs d'électricité du XXI^e siècle. Les composants des data centers ainsi que l'énergie nécessaire à leur fonctionnement posent des questions en termes d'efficacité énergétique et de sobriété (métaux rares et cycle de vie ; des infrastructures de refroidissement très consommatrices, des salles de serveurs suralimentées, etc.) [91].

L'impact environnemental spécifique au data center ne semble pas ou peu étudié à ce stade concernant : les effets d'îlot de chaleur, les consommations d'eau et la biodiversité [91 p.15].

RECOMMANDATIONS

- ✓ **évaluer systématiquement la pertinence d'une technologie connectée** : son gain direct en consommation doit être supérieur à l'énergie utilisée pour sa production, son utilisation et son recyclage [78 pp.21-45] ;
- ✓ **pratiquer une politique numérique durable** : dédier les ressources aux usages qui ont la plus forte valeur sociétale, minimiser le renouvellement des équipements [78 pp.47-95] ;
- ✓ **créer au sein de PMA un « pôle numérique » expert en « open source »**, pour ne plus dépendre des GAFAM, afin d'accompagner les communes, qui n'ont pas les moyens humains et techniques pour le faire [80] ;
- ✓ **inciter à l'implantation de revendeurs de matériels reconditionnés** : PC, Smartphone, etc., à des prix abordables ;
- ✓ **demander aux entreprises des garanties environnementales sur leur consommation énergétique liée au numérique** (en contrepartie des aides financières accordées par PMA). Que mettent-elles en œuvre pour limiter cette consommation qui a explosé avec le télétravail ? [21 pp.152-157], [79 pp.2-5] ;
- ✓ **réserver la technologie de pointe aux activités à haute valeur ajoutée ou d'intérêt social fondamental** [78 pp.96-110] ;
- ✓ **sensibiliser les jeunes en collèges et lycées sur les répercussions d'un renouvellement d'équipement technologique en continu.**



Répondre aux enjeux de la reconversion des emplois

Avec une certaine urgence, la crise sanitaire liée à l'apparition de la Covid-19 renouvelle les interrogations sur nos façons de produire, de consommer, de travailler. L'expérience du confinement, en créant un effet de loupe sur certaines inégalités entre travailleurs (des « exposés » et des « protégés »), a conduit à remettre au-devant de la scène des réflexions portant sur le sens et la valeur accordée aux métiers, à leur condition d'exercice et leur lien à l'environnement. Aussi, la pandémie pose avec d'autant plus d'acuité la nécessité de s'engager dans la transition écologique.

De plus, l'abandon progressif des technologies carbonées, basées sur l'usage du charbon, du pétrole et du gaz naturel, va mettre à l'arrêt des secteurs entiers de l'économie (et toucher la finance par perte de valeur des actifs carbonés). Par conséquent, intégrer les préoccupations écologiques dans l'activité économique implique de transformer les emplois et métiers - des métiers spécialisés en environnement se développent ; d'autres métiers déjà existants requièrent une montée en compétences pour intégrer la dimension environnementale dans le geste professionnel. L'appareil de formation (initiale et professionnelle continue) doit également s'adapter pour répondre à ces enjeux.

Aussi les enjeux de mesures et d'identification des métiers et compétences associées à ces mutations sont-ils au cœur de nombreuses expérimentations dans ces deux champs de l'action publique. D'un point de vue quantitatif, les emplois liés à la transition écologique sont mesurés au niveau national par l'Observatoire National des Emplois et Métiers de l'Économie Verte (ONEMEV) [82 à 85].

RECOMMANDATIONS

- ✓ **Les Universités, en tant qu'actrices de formation et de recherche**, ont un rôle essentiel à jouer dans l'anticipation et l'accompagnement des transitions en cours. Elles doivent proposer des formations intégrant les enjeux liés à la transition écologique ;
- ✓ **PMA, en partenariat avec les communes, le département et la région**, doit jouer un rôle plus important pour identifier et accompagner les compétences de la transition écologique ;
- ✓ le Compte Personnel de Formation (CPF), doit devenir un outil de la transition écologique. Pour cela, il est nécessaire de valoriser davantage les formations qui intègrent des « briques de compétences » des métiers verts et verdissants identifiés par l'**ONEMEV** [85, 86] ;
- ✓ **structurer les processus d'information et d'orientation vers les métiers contribuant à la transition écologique** [87]. Les liens entre les branches et les professionnels de l'orientation doivent être renforcés pour prendre en compte les évolutions des métiers et diffuser l'information au grand public en temps utiles. Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), animé par la région a un rôle déterminant à jouer ;
- ✓ **accompagner les chefs d'entreprises des PME/TPE** dans l'acquisition des connaissances et savoir-faire leur permettant de satisfaire aux normes qualité découlant des exigences environnementales [88].

L'Observatoire National des Emplois et Métiers Verts (l'ONEMEV)

a identifié dans la nomenclature des métiers (ROME), 9 métiers verts et entre 66 et 73 professions verdissantes. Les métiers verdissants sont ceux dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègrent de nouvelles « briques de compétences » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier et la compatibilité avec des principes de la transition écologique [82].

Pour le Codev certains secteurs présentent un intérêt majeur pour la transition écologique et énergétique car ils ont le potentiel de générer de nombreux emplois non délocalisables [85, 86].

1. La rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires

Les métiers d'ouvrier qualifié en isolation, de chef d'équipe en performance énergétique du bâtiment, ou encore de chargé d'affaires en rénovation énergétique. Ces métiers concourent à l'objectif national ambitieux de 500 000 logements rénovés par an. Sont également impactés les métiers qui interviennent en amont des projets de réno-

vation ou de construction tels que conseiller énergie. Ce métier existe depuis plus de vingt ans et il se développe pour conseiller et accompagner les particuliers qui se posent des questions sur leur rénovation ou sur leur système de chauffage. En aval des chantiers, comme par exemple le technicien d'exploitation ou l'économe de flux dans les collectivités qui vont intervenir sur la gestion des bâtiments et le suivi énergétique.

2. La production d'électricité et de chaleur renouvelables

Le secteur des énergies renouvelables est également créateur d'emplois que ce soit pour le développement et le montage de projet, l'installation d'équipements ou encore la maintenance.

3. Les transports ferroviaires et transports en commun

4. Les transports individuels (voiture électrique, hybride, et vélo)

Dans le domaine de la mobilité, le métier de chargé de mission éco mobilité tend à se développer. La vente et la réparation de vélos, les courses livreurs en mode doux...

5. L'agriculture biologique

6. L'économie circulaire

Le développement des ressourceries / recycleries avec le métier de technicien de réemploi, pour donner une seconde vie aux objets et le développement des filières d'isolants thermiques biosourcés...

7. La gestion forestière

8. Le secteur du tourisme (transport, hébergement, restauration et activités de loisirs)

S'il n'est pas identifié comme un secteur clé de la transition écologique, ses impacts sur l'environnement sont bien réels et son potentiel de transformation est important. Il doit également être accompagné dans sa transformation vers un modèle plus durable et résilient (potentiel économique de la filière du vélo-tourisme, écotourisme...)



13

Piloter, animer & évaluer

Mobiliser et maintenir l'intérêt des acteurs, observer les résultats, évaluer en continu les politiques engagées, adapter les financements, constituent les facteurs clés de réussite de l'ensemble des actions menées par Pays de Montbéliard Agglomération pour atteindre les objectifs fixés (PCAET, CTE⁶, PAT, etc.).

Chacun aura un rôle à jouer, à la hauteur de sa juste responsabilité.

Les pouvoirs publics ont la responsabilité de proposer et mettre en œuvre un projet de reconstruction économique, écologique et sociale ambitieux et inclusif. Ceci, dans le respect de la trajectoire de décarbonation.

Les acteurs économiques doivent résolument contribuer à la transition écologique en transformant leur modèle économique pour mettre la sobriété, les services et l'innovation au service du bien commun.

Enfin, **les citoyens** doivent eux aussi modifier leurs comportements en adoptant des modes de vie et de consommation plus durables. Ils ont aussi le pouvoir d'interpeller les pouvoirs publics et les acteurs économiques. C'est l'exemple, majeur, que nous a donné la Convention Citoyenne pour le Climat [14].

RECOMMANDATIONS

- ✓ **construire un dispositif de gouvernance et de pilotage légitime et reconnu** à l'échelle de PMA et du Pôle Métropolitain pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes d'action reposant sur 3 piliers : les élus, les techniciens, les citoyens ;
- ✓ **coordonner les moyens de mobilisation des habitants et des acteurs publics et privés ;**
- ✓ **créer un conseil local des référents de la transition** composé de tous les acteurs publics et privés de la transition écologique présents sur le territoire. Il serait systématiquement consulté sur les projets et chargé d'animer des séquences d'information ;
- ✓ **organiser des sessions et ateliers d'information et de formation.** Visant à sensibiliser et mobiliser massivement, ces actions seront adaptées à chaque type de public (habitants, élus locaux, enseignants, associations, etc.). L'information devra permettre en particulier l'acceptabilité des projets et des changements de pratiques ;
- ✓ **organiser régulièrement, une fois par an, un évènement métropolitain** autour de la transition énergétique et de la lutte contre le dérèglement climatique ;
- ✓ **développer la coopération interterritoriale et internationale.** Le changement climatique ne s'arrête pas aux frontières (Programme Interreg France-Suisse - Arc Jurassien, etc.).

⁶ Contrat de Transition Ecologique

PROCESSUS PARTICIPATIF

Décembre 2019 : auto-saisine du Codev « Quelle vision pour PMA à l'horizon 2030 ? »

 7
RÉUNIONS

EN PRÉSENTIEL

- ▶ **10/02/20** : Siège de PMA
World café
- ▶ **09/07/20** : Siège de PMA
« Politique de rénovation énergétique du parc résidentiel à l'échelle de Pays de Montbéliard Agglomération »
- ▶ **19/10/20** : Siège de PMA
Finalisation des axes prioritaires - Propositions à court, moyen et long terme

EN VIRTUEL

- ▶ **18/05/20**
Agriculture et alimentation / Économie circulaire
- ▶ **25/05/20**
Réduction des émissions de CO2 / Économie d'énergie / Pollution et santé
- ▶ **28/05/20**
Adaptation face aux aléas climatiques
- ▶ **23/11/20**
Comité de rédaction

 2
VISITES

- ▶ **08/10/20**
Changement climatique et gestion des forêts : l'expertise de l'ONF
Forêt communale d'Étupes (Route de Dampierre-les-Bois).
- ▶ **16/10/20**
Un GAEC* en élevage bovin et produits laitiers : l'expertise de la confédération paysanne
Ferme de La Charme - GAEC RAPENNE - Écot.

* GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

 158
PARTICIPANTS

 345
HEURES CUMULÉES

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Comité de rédaction

ARNAUD Nadège
DESCOURVIERES Edouard
HERBACH Richard

LAMZOURI Paul
LE MEUNIER Michelle
LEFEBVRE Jean-Marc

MARTIN Nathalie
MAINPIN Marie-Claire

Membres

ANDRE Alix
ANTONIETTI Carine
ARNAUD Nadège
ARSLAN Ersin
BINOUX-RÉMY François
BOBBIA Jean-Marie
CHARRIERE Christine
DESCOURVIERES Edouard
GALMICHE François
GAY Michel
GEORGE Jean-Claude
HELLEC Claude
HERBACH Richard
HUSSON Alain
JOUET Vincent
JOUX Jean-Jacques

KOENIG Lionel
KOMMER Philippe
LAMZOURI Paul
LAURENT Jean-Philippe
LAVOCAT Joël
LE MEUNIER Michelle
LEFEBVRE Jean-Marc
LEROGNON Rachel
MAGNIN-FEYSOT Bernard
MAILLARD Anna
MAINPIN Marie-Claire
MAIRE Michel
MARCHAND Michel
MARCHE Marie-José
MARJANOVIC Sacha
MARTIN Nathalie

MASSON Jacques
MOUGIN Gérard
MULET Dominique
NARDIN Michel
PELLETIER Catherine
PELLETIER Philippe
PELLIZZON Claude
PLAWECKI Geneviève
RAYOT Jean
REMOND Pascal
ROLIN Jean-François
TOURNIER Jean-Claude
VERNIER Éric
VILLALONGA Alain
VILLALONGA Marie-France
WITTMANN Renée

NOTES & RÉFÉRENCES

[1] Réchauffement planétaire de 1,5°C.

Résumé à l'intention des décideurs. GIEC. Janvier 2019

[2] Trajectories of the Earth System in the Anthropocene.

Steffen et al. PNAS. 2018

[3] Trajectoires du système Terre dans l'Anthropocène

(traduction de l'article de Steffen et al.).

[4] Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques.

Résumé à l'intention des décideurs. IPBES. 2019

[5] Rapport planète vivante 2020. Infléchir la courbe de la perte de biodiversité.

Synthèse. WWF. Octobre 2020

[6] Rapport planète vivante 2020.

Edition jeunesse, un guide pour notre futur.

[7] Accord de Paris.

2015

[8] Pacte vert pour l'Europe.

11 décembre 2019

[9] Annexe au pacte vert pour l'Europe.

11 décembre 2019

[10] Stratégie Nationale Bas Carbone.

Synthèse. Mars 2020

[11] Stratégie Nationale Bas Carbone.

Résumé. Octobre 2020

[12] Agir en cohérence avec les ambitions.

Version grand public du rapport annuel neutralité carbone. HCC. Septembre 2020

[13] Climat, santé : mieux prévenir, mieux guérir, accélérer la transition juste pour renforcer notre résilience aux risques sanitaires et climatiques.

HCC. Avril 2020

[14] Les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Sommaire.

[15] Crise(s), climat : plan de transformation de l'économie française - présentation d'un chantier d'urgence.

The Shift Project. Mai 2020

[16] Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

[17] PCAET de Pays de Montbéliard Agglomération.

Diagnostic climat air énergie Volet 1. 16 Juin 2020

[18] Redresser le cap, relancer la transition.

Rapport annuel 2020 du HCC. Juillet 2020

[19] Maîtriser l'empreinte carbone de la France.

Réponse à la saisine du gouvernement. HCC. Octobre 2020

[20] Le bilan énergie climat air de la Bourgogne Franche-Comté.

ORECA-BFC. Édition 2019

[21] Les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC).

26 Juin 2020

[22] Vers un plan de transformation de l'économie française en faveur du climat et de la résilience.

État d'avancement - Vision globale. The Shift Project. Juillet 2020

[23] EnergieSprong.

Cahier des charges Logements. 29 Septembre 2020

[24] Performance énergétique du bâtiment.

Programme de rénovation thermique du parc existant. The Shift Project. 2 Septembre 2013

[25] Guide pour une mobilité quotidienne bas carbone.

Vers un système cohérent d'alternatives à la voiture en solo dans les zones de moyenne densité. The Shift Project. Février 2020

[26] Guide pour une mobilité quotidienne bas carbone.

Vers un système cohérent d'alternatives à la voiture en solo dans les zones de moyenne densité. Synthèse. The Shift Project. Février 2020

[27] Guide pour une mobilité quotidienne bas carbone.

Présentation du rapport final. The Shift Project. 4 Février 2020

[28] Mobility as a Service (MaaS) in the UK : change and its implications.

Décembre 2018

[29] CMDU

exemple du port de Lille.

[30] Les limites planétaires.

A. Boutaud et N. Gondran. Ed. La Découverte. 2020

[31] Projet Alimentaire Territorial (PAT) de PMA.

[32] « Scénario Afterres 2050 ».

Solagro. Version 2016

[33] Climat : l'agriculture paysanne pour refroidir la planète.

Confédération Paysanne (supplément à Campagnes Solidaires n° 303). Février 2015

[34] Directive nitrates : l'agriculture paysanne comme solution.

Confédération Paysanne (supplément à Campagnes Solidaires n° 334). Décembre 2017

[35] Quelle place pour l'agriculture biologique dans le projet d'agriculture paysanne ?

Confédération Paysanne (supplément à Campagnes Solidaires n° 335). Janvier 2018

[36] Préfigurations : Carrefour 'Aliment Terre' du Pays de Montbéliard et ferme maraîchère « pépinière »

(Projets Du Champ à l'assiette).

[37] Collectivités territoriales : pourquoi vous engager dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire ?

FNE. Février 2014.

[38] Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective.

Guide pratique. ADEME. Mars 2018

[39] Préserver et partager la terre.

AGTER et Terre de Liens. Novembre 2018

[40] Proposition d'évolution des Restaurants Universitaires de Franche-Comté.

CROUS.

[41] Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective.

Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté. Rapport du CESER Bourgogne-Franche-Comté. Septembre 2020

[42] L'essentiel du rapport : accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective.

Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté. CESER Bourgogne-Franche-Comté. Septembre 2020

[43] Étude de l'état de santé des rivières karstiques. Rapport de synthèse.

CNRS-UFC-INRA. 18 Février 2020

[44] L'extrait de l'État Initial de l'Environnement (IEIE) du SCoT - qualité de l'eau.

PMA. 22 novembre 2019

[45] Contribution du Codev « L'Eau, un enjeu pour notre territoire ».

Juin 2019.

[46] La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles.

Anne-Laure CATTELOT, Députée du Nord.
Juillet 2020

[47] Gestion forestière et changement climatique - une nouvelle approche de la stratégie nationale d'atténuation.

Gaëtan du Bus de Warnaffe et Sylvain Angerand. Janvier 2020

[48] Laisser vieillir les arbres : une stratégie efficace pour le climat.

Synthèse du rapport du Bus de Warnaffe et Angerand. Janvier 2020

[49] Quel rôle pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique ?

Une étude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050 - Alice Roux et al., INRA et IGN.
Novembre 2017

[50] L'arbre et la forêt à l'épreuve d'un climat qui change

Rapport de l'ONERC, La documentation française. 2015

[51] Contribution « filière bois ».

Codev. Juin 2015

[52] Rapport d'information sur la gestion des risques climatiques et l'évolution de nos régimes d'indemnisation.

Sénat. Juillet 2019

[53] Catastrophes climatiques : mieux prévenir, mieux reconstruire.

Mission d'information sur la gestion des risques climatiques et l'évolution de nos régimes d'indemnisation. Sénat, note de synthèse. Juillet 2019

[54] Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2040 (Synthèse).

Fédération Française de l'Assurance.
Décembre 2015

[55] Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2040.

(Résumé de Richard HERBACH).

[56] Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Doubs.

Préfecture du Doubs. 2012

[57] Carte des risques naturels et technologiques dans le département du Doubs.

(Application Cartelie).

[58] Notice d'utilisation de l'application Cartelie.

Préfecture du Doubs.

[59] Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) dans le Territoire de Belfort.

Préfecture du Territoire de Belfort. Juin 2018

[60] Plan national d'adaptation au changement climatique (trame du PNACC-2).

Ministère de la transition écologique et solidaire. 2018

[61] Vers un deuxième plan national d'adaptation au changement climatique pour la France, Enjeux et recommandations.

Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC). Rapport 2017

[62] Préparer son kit d'urgence.

Gouvernement.

[63] La théorie du donut.

L'économie de demain en 7 principes. Kate Raworth. Plon 2018

[64] Article détaillé sur la théorie du donut.

Développé par Kate Raworth.

[65] The Amsterdam city doughnut : Amsterdam lance un plan autour du donut.

[66] Mission possible, atteindre la neutralité carbone dans les secteurs les plus difficiles à décarboniser d'ici le milieu du siècle.

Energy transition commission, synthèse du rapport. Novembre 2018

[67] Présentation du modèle CARE.

par son inventeur Jacques RICHARD.

[68] Applications de la comptabilité en triple capital à l'agro écologie.

par Hélène LE TENO.

[69] Capital et idéologie.

Thomas Piketty. Seuil. Septembre 2019

[70] Financer la transition écologique dans les territoires par les monnaies locales.

Institut Veblen. Janvier 2016

[71] Chiffres « la consommation et la production d'énergie dans le Pays de Montbéliard ».

ADU. Juillet 2020

[72] Publication « Réussir la transition énergétique, le point sur le Pays de Montbéliard ».

ADU. 2018

[73] L'hydrogène : vecteur de transition énergétique.

Dossier documentaire. ADU. Octobre 2020

[74] La méthanisation est-elle compatible avec l'agriculture paysanne ?

Campagnes Solidaires (supplément à n° 356).

[75] Développement de la méthanisation « agricole » dans les territoires. Eléments de contexte, points d'attention, propositions d'ajustements.

Agence de l'eau Rhin-Meuse. Note AERM-DPI(PGo). 26 juin 2019

[76] La bio méthanisation : un bilan carbone positif.

Web Revue « Renouveau ». 9 Janvier 2019

[77] L'étude des gisements de biométhanisation réalisée par OPALE pour le SYGAM, à partir de laquelle l'ADU a contribué à identifier des sites possibles d'accueil d'unités dans l'agglomération.

29 août 2016

[78] Déployer la sobriété numérique.

The Shift Project. Octobre 2020

[79] Déployer la sobriété numérique.

Résumé aux décideurs. The Shift Project. Octobre 2020

[80] Présentation du Collectif des Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires (CHATONS).

[81] A system change compass. Implementing the european green deal in a time of recovery.

Systemiq et Club de Rome. Octobre 2020

[82] ONEMEV – Nouveau périmètre des activités de l'économie verte.

Juillet 2020

[83] ONEMEV – Infographie des métiers de l'économie verte.

2019

[84] ONEMEV – Rapport d'activité 2019.

[85] ONEMEV – L'impact de la transition écologique sur les métiers du bâtiment.

Janvier 2015

[86] Plan de Programmation des emplois et des compétences.

Rapport Parisot. Février 2019

[87] Professions de l'économie verte : quelle dynamique d'emploi ?

DARES. Janvier 2017

[88] Les reconversions professionnelles, clé de réussite d'une transition écologique juste.

Réseau Action Climat France

[89] Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'État face à l'urgence climatique.

Carbone 4. Juin 2019

[90] L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France.

Synthèse. ADEME. Janvier 2019

[91] L'impact spatial et énergétique des data centers sur les territoires.

Projet ENERNUM. ADEME. Février 2019

CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES

“ Catherine et Philippe Pelletier

Afin d'avoir une vision juste sur les opérations à mettre en place pour améliorer l'environnement de notre communauté d'agglomération avec pour but « quelle vision pour PMA à l'horizon 2030 », il serait urgent de réaliser les études suivantes. Il est très difficile de faire de la projection sans état des lieux efficient.

1. Il serait urgent de faire un état des lieux physique et non plus basé sur des statistiques (locales ou nationales) concernant l'état de l'habitat commune par commune.
Prévoir pour cela un questionnaire avec retour obligatoire.
Cela permettrait de pouvoir chiffrer le volet rénovation énergétique, et le volet énergie.
Pour ce dernier on peut avoir les chiffres globaux de consommation par communes sur le site (<https://opendata.agenceore.fr/explore/dataset/conso-elec-gaz-annuelle-par-secteur-dactivite-agregee-commune/information/>)
2. Concernant l'eau potable. Suivant le schéma départemental d'alimentation en eau potable version 1 de décembre 2018, toutes les DUP⁷ ne sont pas effectives. (alors que c'est une obligation de la loi sur l'eau). Lister les DUP à mettre en place et informer les communes de leurs obligations. PMA ayant obtenu la compétence eau et assainissement sur les 72 communes il est urgent de prioriser ces dossiers.
3. État des lieux et chiffrage de la remise en état des stations d'épuration avec le problème des pertes réseaux très importantes.
4. Existe-t-il sur le Nord Franche Comté des sociétés traitant du Monitoring et pilotage énergétique, installations nécessaires pour gérer la consommation électrique au plus juste ?
5. Problème des installations d'énergies renouvelables faites au mépris des lois et règlements (voir document transmis sur l'étude d'un projet réel)
6. Problème des subventions aux sports mécaniques sources de pollution.

“ Jean-Marc Lefebvre

Voici des propositions ou idées qui peuvent paraître utopiques à l'heure actuelle, et d'autres qui sont peut-être déjà en action.

Les sujets sur la protection de l'environnement sont nombreux. Toute action humaine a des répercussions sur la santé de la planète et celle de l'Homme :

- ✓ L'incitation à la mauvaise consommation, la croissance déraisonnée, l'obsolescence programmée, la mondialisation, les objectifs de rendement et l'enrichissement facile sont les maux de cette catastrophe environnementale, sociale et conflictuelle.
- ✓ Les dégâts de la pollution sur la biodiversité terrestre et marine, qui sont la base de la vie sur terre, ne sont plus à démontrer
- ✓ Nos élus gouvernants et les grands groupes industriels ne jouent pas le jeu par rapport à l'emploi local. Pour parer à cela, Il faut accentuer les initiatives locales et atteindre une certaine résilience dans :
 - ▶ L'alimentaire
 - ▶ La Recherche en énergie nouvelle et technologie
 - ▶ Le recyclage et la réparation
 - ▶ L'innovation et la lutte contre l'obsolescence
 - ▶ La santé et l'aide aux personnes
 - ▶ La rénovation des anciens bâtiments et l'entretien du patrimoine
 - ▶ L'entretien des infrastructures en place avant d'envisager de nouveaux projets qui ne sont pas toujours bien réfléchis, coûteux pour l'environnement mais aussi financièrement, sachant que les budgets ne vont cesser de diminuer

⁷ Procédure de Déclaration d'Utilité Publique

- ✓ Nous devons sortir la jeunesse de la délinquance, de la peur de l'avenir, de l'inculture et du repli sur soi, favorisé entre autre par les nouvelles technologies à travers les réseaux sociaux, les jeux vidéos en atteignant leur santé morale ou en leurs donnant de fausses informations et de mauvais repères. Ceci est un objectif indispensable si nous voulons éviter le pire.
- ✓ Le monde va trop vite. Les nouvelles technologies handicapent les anciens et creusent un fossé entre les générations mais aussi entre les classes sociales. Est-ce-que ceci ne risque pas de s'accroître avec la 5G ?
- ✓ Nous devons prendre des décisions courageuses. Notre région et notre agglomération doivent être un territoire d'expériences audacieuses et peut-être un exemple.

I. Surconsommation à l'échelle locale

- ✓ Réfléchir comment inciter la population à réduire sa consommation de produits de très mauvaise qualité, inutiles ou nocifs pour le vivant et l'environnement.
- ✓ Mise en place d'une centrale d'achat regroupée pour les 72 communes de l'agglomération dans le but de faire un contrôle des produits sur leurs incidences environnementales, limiter le transport, les emballages, le gaspillage et qui permettrait de faire des économies par rapport aux volumes, tout en privilégiant le local.
- ✓ Création d'un site web de vente ou d'échange intercommunal de matériaux, matériels, stocks inutilisés, etc.
- ✓ Stopper la pub de tous les produits nuisibles. Peut-être commencer par supprimer les panneaux publicitaires, comme à Grenoble.
- ✓ Ne plus accepter de partenariat avec les événements sportifs ou culturels sponsorisés par des marques à philosophie non éthique fabricant des produits nuisibles à l'environnement et au vivant (aides financières, salles, matériel, personnel public, etc.)
- ✓ Mise en place de stages de sensibilisation obligatoires pour tous les citoyens et les élus sur l'environnement, le civisme, la citoyenneté et la pression des lobbys.
- ✓ Création d'une commission de contrôle du gaspillage pour l'industrie, l'alimentation et les services publics.
- ✓ Certaines enseignes mettent en place un circuit obligatoire dans leurs magasins dans le but d'inciter le client à la consommation. Est-il possible d'intervenir à ce sujet ?

II. Adaptation au réchauffement et protection des populations et forêts et biodiversité

- ✓ Ne plus faire de coupes blanches : Les forêts ralentissent les coups de vents et les coulées de boues, elles permettent à l'eau de s'infiltrer lentement et diminuent la température de deux degrés. La nature se régénère seule. L'intervention humaine fait souvent plus de mal que de bien.
- ✓ Il faut laisser plus d'espaces naturels sans intervention humaine pour régénérer les forêts et la biodiversité.
- ✓ Stopper les bétonisations des espaces naturels. En outre, le sable fait partie des matières premières en phase d'épuisement.
- ✓ Avant toutes nouvelles constructions, étudier la possibilité de réhabiliter des bâtiments inoccupés.
- ✓ Inclure dans le permis de construire la plantation d'arbres fruitiers sur les terrains.
- ✓ Limiter dans l'agglomération l'utilisation de bois exotiques qui contribuent à la déforestation de l'Amazonie et de l'Afrique, en le remplaçant par du composite recyclé ou des essences locales. Limiter l'exportation de nos Chênes. L'ironie c'est que ces mêmes matières se croisent sur les océans, comme beaucoup d'autres produits, et génèrent énormément de GES.
- ✓ Limiter la prolifération de la Renouée du Japon.

III. Économie circulaire

- ✓ Production locale et alimentation : aider les producteurs bio afin qu'ils puissent vivre de leur travail et vendre leurs produits à des tarifs accessibles à tous. Aider les initiatives citoyennes et locales.
- ✓ Mise en place d'une véritable structure de réparation et de valorisation des déchets pour tous produits de consommation et d'obsolescence programmée. Ceci est valable également pour les véhicules qui partent à la casse alors qu'ils sont encore en bon état (reprise avec aide de l'état ou incitations alléchantes de reprise pour un véhicule

neuf). Pourquoi ne pas mettre en place des formations sur le terrain en rapport avec les matériels réparés, ainsi qu'une recherche d'amélioration de la qualité des produits rénovés. Nous pourrions créer et fabriquer des pièces avec une qualité « made in PMA » en remplaçant celles défectueuses. Ceci permettrait une création de petites entreprises et des emplois. Il faudrait accompagner cette structure avec des ressourceries.

- ✓ Favoriser les entreprises locales pour la rénovation, l'isolation des bâtiments et tous les services genre pose de compteurs linky et gaz, fibre optique, isolation à 1€, travaux subventionnés par les aides de l'État, et également pour les travaux effectués dans nos collectivités et dans nos grands groupes locaux.
- ✓ Tous les produits de consommation des services publics de l'agglomération et les entreprises travaillant pour celle-ci doivent avoir des garanties avec normes et cahiers des charges. L'utilisation des produits, des matériaux et du matériel doit respecter l'environnement. Les produits phytosanitaires pesticides et autres doivent être proscrits. Un contrôle et une sélection des produits chimiques employés doit être mis en place. Nous devons nous assurer que la conception et l'approvisionnement des matériels et matériaux utilisés génère le minimum d'émissions de gaz à effet de serre durant leur chaîne de production : limiter la distance d'approvisionnement et le gaspillage pour favoriser le local et le recyclage.

IV. Économie et emplois

- ✓ Une commission d'élus et d'industriels sur la relocalisation de l'industrie pour notre secteur existe-t-elle? Avec une étude des possibles produits relocalisables et des bâtiments et sites disponibles. Une évaluation sur le besoins en ressources humaines (qualification et formation) pourrait accompagner cette étude.
- ✓ Faire une étude plus approfondie pour les projets de grande envergure, comme par exemple :
 - ▶ les travaux effectués pour inciter à utiliser les bus et améliorer leur circulation n'est pas une réussite malgré l'argent investi.
 - ▶ Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques dans l'aire urbaine est-il judicieux ?

V. Santé et pollution

- ✓ Le fait d'avoir une autoroute, des usines, et une usine d'incinération en plein centre de l'agglomération pose un problème au niveau de la qualité de l'air.
 - ▶ L'incinérateur est-il bien situé ?
 - ▶ Le transport poids-lourd doit être repensé
 - ▶ Les livraisons à domicile des petits colis également
- ✓ La tonte des espaces verts doit être limitée. Certains de ces espaces peuvent servir en production alimentaire. Pourquoi ne pas mettre en place des troupeaux itinérants de moutons ou autre sur l'aire urbaine pour les entretenir. Le ramassage des encombrants pourrait s'effectuer avec des chevaux dans certains secteurs. Ces deux pratiques ont déjà été mises en place dans certaines communes. Cela améliorerait le cadre de vie, limiterait les gaz en ville, et produirait de l'engrais.
- ✓ Le service de ramassage des encombrants doit être remis en place. Ceci éviterait certainement les dépôts sauvages en tous genres ainsi que le déplacement incessant des particuliers et son lot de nuisance dans les déchèteries. Certains foyers investissent dans un véhicule supplémentaire pour effectuer cette tâche.
- ✓ Il faut une meilleure sensibilisation des citoyens sur les économies de chauffage. Combien de logements et locaux particuliers et publics voit-on avec les fenêtres ou portes ouvertes alors que le chauffage reste allumé ? Une brigade ou une commission doit être mise en place si elle n'existe pas déjà pour solutionner ces problèmes.
- ✓ L'acquisition d'un drone et d'une caméra thermique permettrait de cibler les bâtiments énergivores afin de traiter les problèmes d'isolation.
- ✓ Les chauffages et climatisations d'extérieur doivent être interdits (terrasses, rideaux de chaleur d'entrées de magasins, ateliers ouverts et abris, etc.).
- ✓ Contrôle de la nocivité des boues des stations d'épurations avant leur épandage.
- ✓ Lutter contre les vidanges sauvages de toutes sortes de produits dans la nature (Huiles, acides, traitements industriels, etc.). Il n'y a pas assez de contrôles et de suivis pour ces matières.
- ✓ Dépôts sauvages, jets depuis les véhicules : des caméras et de la surveillance aux endroits stratégiques doivent être mis en place, ainsi qu'une sensibilisation et répression sévère.
- ✓ Légiférer ou contrôler l'utilisation et la vente de produits nocifs en grande quantité (eau de javel, anti-mousse, huile, etc.).

VI. Eau

- ✓ Programme de sensibilisation d'économie au grand public.
- ✓ Cuves de récupérations obligatoires pour toutes constructions neuves.
- ✓ Utiliser les anciennes cuves à fuel comme citernes.
- ✓ Que fait-on en cas de pénurie d'eau ? Où capter l'eau ? Comment ? Quelles sont les réserves disponibles ?
- ✓ Rehausser les barrages si possible.
- ✓ Nous devons épargner les zones humides, les forêts et les terres agricoles de toute urbanisation en réhabilitant par exemple les anciens bâtiments.
- ✓ Prévoir des bassins de récupération d'eau dans les projets immobiliers (lotissements, groupements d'immeubles, etc.). Ceci servirait de réserve d'arrosage (jardins, espaces verts), de point d'eau d'incendie et serait bénéfique pour la faune, la flore et la biodiversité.
- ✓ Captage des eaux d'orages et de fortes pluies en été pour alimenter les nappes phréatiques
- ✓ Remettre en état les canalisations des circuits d'alimentation en eau potable.

VII. Énergies et matières premières

- ✓ La première des choses est la sensibilisation aux économies d'énergie et à l'isolation.
- ✓ Barrages à rehausser et à équiper d'alternateurs.
- ✓ Station biogaz : attention car il ne faut pas produire des végétaux pour alimenter les centrales, ce qui n'aurait aucun sens.
- ✓ Est-il nécessaire d'implanter des centrales photovoltaïques ou éoliennes sachant que pour l'instant la France produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme, elle en revend même. Le nucléaire est-il pire que les méfaits engendrés par la production d'énergies renouvelables, qui sont : l'épuisement des ressources en matière première en tous genres, les catastrophes émises par les boues de leurs traitements, les GES émis par la remise en route des centrales à charbon fuel et gaz par manque d'énergie, la misère, les conflits, les financements occultes et notre indépendance énergétique.

À savoir que le stockage d'énergie utilise 1200% fois plus de minerais que les énergies classiques, le photovoltaïque 300% et l'éolien 250%. En 2025, la courbe des ressources en matières premières atteindra son exploitation maximale alors que celle de la demande ne cesse d'augmenter. Nous manquons déjà de certaines matières rares. Le jour du dépassement de ce que peut produire la terre arrive de plus en plus tôt chaque année. Il faudrait 5 planètes en ressource si tous les terriens vivaient comme les États-Unis. Il serait peut être raisonnable de ne pas se précipiter pour implanter ces nouvelles sources d'énergies et plutôt investir dans la réduction de consommation en attendant une véritable solution, surtout si nous allons droit vers le « tout électrique ».

VIII. Cadre de vie

- ✓ Les violences, incivilités, harcèlements et actes non citoyens en tout genre n'incitent guère à venir vivre dans notre agglomération. Nous devons réagir absolument.
- ✓ Implanter des jardins populaires au bas des immeubles pour favoriser la cohésion sociale.
- ✓ Il faudrait encourager les citoyens, en particuliers les jeunes à s'investir dans le bénévolat.

“ Edouard Descourvières & Etienne Banet



Contribution pour le Pays de Montbéliard Aliment 'Terre
par le Collectif du Champ à l'assiette

Pour alimenter notre Territoire, Préservons et Partageons la Terre ...

Pour des alternatives citoyennes, pour une transition écologique et solidaire dans le monde et dans le Nord Franche-Comté

- ▶ 1/3 des émissions de gaz à effet de serre proviennent du système agricole actuel.
- ▶ 70 à 90 % de la déforestation sont dues aux plantations industrielles.
- ▶ 60 % des personnes qui souffrent de la faim sont des petits paysans. Si nous ne changeons pas de modèle agricole, l'humanité tout entière sera bientôt menacée d'extinction.

Le réchauffement global actuel, autour de +1,2°C par rapport aux années 1850 – 1900, provoque déjà dans le Nord Franche-Comté de longues périodes de sécheresse et de canicule en été qui sont suivies d'une longue saison des pluies avec un déficit de neige en hiver. Si rien n'est fait de plus qu'aujourd'hui, on nous prédit l'aggravation de ces tendances et même un risque d'emballement incontrôlable si le réchauffement se poursuit au-delà de +2°C.

Il y a urgence à protéger les populations, les écosystèmes et la biodiversité.

La sobriété individuelle et les gestes écologiques au quotidien, s'ils sont très importants, ne suffiront pas à stabiliser le climat. Les actions à entreprendre supposent des changements radicaux d'organisation de la société au travers de ses infrastructures, et c'est le rôle en particulier des pouvoirs publics d'investir dans des projets au niveau national mais aussi au niveau régional et local. Vous avez pu constater l'immobilisme, et quelquefois l'aveuglement, des décideurs face à ces questions d'atténuation et d'adaptation au nouveau régime climatique.

Il y a véritablement nécessité (et urgence) d'articuler nos initiatives locales et de mettre en avant toutes les solutions de transition, efficaces, tant économiques qu'opérationnelles,

Relocaliser, pour viser l'autonomie alimentaire : produire pour nourrir ici

- ✓ **Objectifs généraux à terme** : pour une transition « ambitieuse et durable »,
- ✓ **Réduire** la précarité alimentaire : produire pour nourrir ici
- ✓ **Bon pour la santé, bon pour l'environnement, bon pour l'emploi.**
- ✓ **Préserver les terres nourricières** = gel des grignotages des terres
- ✓ **Faciliter** une transition vers un mode agricole paysan, nourricier agroécologique avec moins de CO2 et de GES.
- ✓ **Protéger** les ressources en eau, versants, zones humides, ...

Le diagnostic alimentaire opéré à partir du PAT et de l'outil Parcel montre clairement les premières pistes à suivre :

1) Favoriser les installations de producteurs bio, économes, par l'accès à la terre.

- ✓ en mettant des terres à disposition,
- ✓ en favorisant la transmission des fermes (repérage, sensibilisation et accompagnement des cédants, diagnostics d'exploitation, etc.),
- ✓ aider la création d'espaces-test,
- ✓ limiter la consommation de terres, reconverter les friches industrielles pour de nouvelles activités, maîtriser le développement des zones commerciales, etc.

- ✓ mettre en place des outils de protection sur le long terme (zones agricoles protégées, périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains...).
- ✓ soutenir des projets innovants ex fermes coopératives, de productions (maraîchères, petit élevage, boulangerie...) coopératives, ... et de services tels qu'animations pédagogiques . Par ex : si chacune des 12 exploitations céréalières transformait 9 ha chacune sur les 309 ha = 117 maraîchers installés. Si chacune des 72 communes réservait, ou préemptait un 1 ha (ou plusieurs) ce serait au minimum 72 maraîchers.

des outils :

- ✓ un répertoire du foncier disponible, organiser une veille foncière;
- ✓ créer un guichet unique pour les chercheurs de terre, (administratif, économique, formation, environnement) complémentaire à la Chambre d'agriculture ;
- ✓ un carrefour aliment'terre : le projet de ce centre de ressources, d'appui à de nouvelles activités agro-rurales est à co-construire avec tous les acteurs. Ce sera un outil opérationnel pour les porteurs de projets citoyens, soutenus par la collectivité et les consom-acteurs....

2) Aider des agriculteurs par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture, du PAT, des collectivités

a) pour une transition vers l'agroécologie,

respect de la vie dans les sols et de l'environnement et de la biodiversité (agroécologie, agroforesterie. Accompagnement dans leurs changements de pratiques (diminution des intrants chimiques, des pesticides, des rejets de produits azotés, protection des zones humides, des prairies et des puits de carbone, protection de la qualité des nappes phréatiques des bassins versants et des rivières)

b) pour une transition vers une agriculture vivrière, de l'agriculture céréalière intensive orientée vers l'élevage et l'exportation

c) Étendre le «zéro phyto» sur tout le territoire en commençant par les terrains appartenant aux collectivités.

3) Vers les 100% de bio et local en restauration collective (établissements d'enseignement et médico-sociaux). Contractualiser l'approvisionnement, notamment avec les producteurs de fruits et légumes qui s'installent

4) Favoriser les filières de circuits courts notamment soutien aux projets en cours : magasins de producteurs locaux, marchés paysans ...

5) Faire un diagnostic plus précis (notamment avec l'ADU) sur la zone étendue à 150km « locavore», et prendre en compte toutes les surfaces urbaines nourricières (jardins, les 30 000 arbres fruitiers, vieillissants...)

- ▶ avec l'outil Parcel,
- ▶ avec des scénarios tendanciels : évolution de la demande en qualité, (+) de bio, (-) de viande
- ▶ avec des scénarios de transition, avec des objectifs chiffrés ; ex en 2030 : 30 % de relocalisation, 80 % de bio en légumes, 20 % en céréales...

6) Soumettre au PAT ces priorités avec les actions qui en découlent et améliorer sa gouvernance par une représentation citoyenne.

Éléments du diagnostic « Parcel » de Terre de Liens, <https://parcel-app.org>, voir le diaporama

Les effets sur les surfaces de la relocalisation

Selon le scénario : 100 % relocalisé, et fruits, légumes bio avec un régime alimentaire 2 fois moins carné, les protéines étant compensées par des céréales et des fruits, légumes.

Sur PMA les surfaces agricoles actuelles (SAU de 11000 Ha) ne peuvent assurer que 30 % des besoins. **Avec le régime avec 2 fois moins de viande, les besoins en surface sont divisés par 2.**

Les surfaces des céréales, elles couvriraient 50 % des besoins. Elles doivent être reconverties pour l'alimentation humaine : 13 exploitations céréalières « accaparent » 35 % des terres (souvent les plus riches) : 4009 hectares avec une moyenne de 309 chacune.

Les surfaces pour l'élevage (viande, œuf, lait) couvriraient 50 % des besoins

Le foncier pour les légumes et des fruits : 13 producteurs de légumes occupent 15 ha, c'est à dire 0,13% des terres, il faudrait 20% des surfaces agricoles

NB : ces chiffres ne prennent pas en compte les jardins, ni les 30 000 arbres des particuliers

Avec des effets sur le potentiel agricole (conversion, arrêt des artificialisations, tailles des exploitations, sur les impacts écologiques, sur le flux des denrées...

Sur les emplois agricoles, besoin à terme de 6 200 dont 3 250 maraîchers

Sur l'environnement

- ▶ moins 50 % de GES par personne
- ▶ biodiversité améliorée : +8 % par personnes
- ▶ déforestation importée : - 56 %
- ▶ pollution de l'eau : - 49 %
- ▶ consommation eau : -30 %

Commentaires

Au regard des thématiques sur l'isolation thermique et les mobilités, qui sont bien référencées et qui font consensus, celle de l'alimentation est moins bien argumentée alors que son poids dans la production de GES est très importante. De même, l'aspect défense du vivant et de la biodiversité n'est pas assez pris en compte.

Elle est transversale. Elle concerne les problématiques de santé, « celle des hommes et de la terre », de la biodiversité, des sols vivants, de l'eau, ...

Elle est un enjeu important d'autonomie, de souveraineté du territoire, de la nécessaire résilience face aux aléas climatiques (sécheresse, tempêtes...).

Le collectif du Champ à l'assiette adhère à 99 % aux propositions faites, par la commission environnement du Co-dev car elles situent bien les enjeux climatiques. Notre contribution se veut donc complémentaire. Le diagnostic du PAT et l'outil (Parcel) de Terre de liens.

Nos références

✓ le mouvement des AMAP

http://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap_mars_2014-2.pdf

NB : précisons que les AMAP ne constituent pas le seul moyen qui contribue au développement de l'agriculture paysanne. Ces principes ci-dessus sont largement partagés par d'autres acteurs.

✓ le pacte de la transition Pour une transition «ambitieuse et durable»,

<https://www.pacte-transition.org/#mesures>

La transition alimentaire et agricole est enfin une étape incontournable de la transition écologique, sociale et démocratique, pour rendre nos territoires durables, démocratiques et solidaires.

✓ Le collectif du Champ à l'assiette participe à la campagne « Pour alimenter les territoires, Préservons et partageons la terre »,

<http://chnng.it/885wKBHHDH>

À l'initiative de

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne, Terre de liens, ATTAC, Réseau des AMAP Ile-de-France, MIRAMAP, Collectif des associations citoyennes (CAC), Nous voulons des coquelicots, Nature & Progrès, Paniers solidaires Réseau Cocagne, ISF Agrista, Ingénieurs sans frontières, Les Col's verts, ASPRO PNPP, CPTG (Collectif Pour le Triangle de Gonesse)

NB :

Par habitant, l'alimentation représente 36 % des GES, bien devant le logement et les transports.

Source : <https://reseauactionclimat.org/poids-alimentation-emissions-gaz-a-effet-de-serre/>

Si on relocalise et on change le contenu de notre assiette avec 50 % de viande en moins, on réduit cet impact de 48 %.

Source : <https://parcel-app.org/impacts-ecologiques-de-la-relocalisation>

“
Anna Maillard

Sur l'objectif Prioritaire II. « RÉHABILITER LES CENTRES VILLES EN LES RENDANT PLUS ÉCOLOGIQUES ET PLUS ACCUEILLANTS »

J'attire l'attention du CODEV sur le fait que les personnes âgées veulent vieillir chez elles le plus longtemps possible. C'est ensuite, quand la dépendance est trop forte, qu'elles ont besoin d'un accueil médicalisé.

Les maisons type « Age & vie », comme les anciens foyers-logements, ne sont que très peu demandés, et subissent un turn-over de résidents réguliers.

Pour avoir travaillé 4 ans dans l'aide à domicile (AAPA puis Soli-cités). Je préconise plutôt de mettre un coup d'accélérateur à l'adaptation des logements pour l'autonomie et la sécurité de personnes ; couplé à la rénovation thermique des logements.

Ainsi :

- ✓ Les personnes vieillissent dans un logement adapté et facile à chauffer,
- ✓ Les travaux n'ont lieu qu'une fois,
- ✓ Le bien prend de la valeur (pour financer l'hébergement ensuite en EHPAD) et lorsqu'il est mis sur le marché, il est aux normes pour accueillir un jeune ménage, éventuellement en situation de handicap temporaire ou définitive ; ou une personne en voie d'être âgée (60taine).

Et ceci couplé à un meilleur financement des aides à domicile (meilleure formation, meilleures conditions de travail, meilleure rémunération)

Le financement :

Dépasser l'effet silo entre les aides des Départements, Caisses de retraite et assurances privées d'une part pour l'adaptation des logements au handicap ou à la dépendance ; et les aides à la rénovation énergétique des logements par la Région, les EPCI et l'État (crédit d'impôt, primes des fournisseurs d'énergies...).

Sur l'objectif Prioritaire IV. « FAVORISER L'AGROÉCOLOGIE ET L'ALIMENTATION LOCALE EN CIRCUIT COURT »

Dans toutes les cantines scolaires des communes de l'agglomération : instaurer 2 jours de repas uniquement végétaux, sans alternative.

Considérant l'impossibilité de fournir toutes les restaurations collectives de PMA en produits carnés paysans, locaux et si possible bio (les éleveurs en capacité de la fournir étant, à ce stade, en nombre insuffisant),

Considérant l'urgence à lutter contre les émissions de CO2 liées à l'élevage industriel,

Considérant les conditions de vie indignes et cruelles imposées aux animaux des élevages industriels,

Il convient de végétaliser fortement notre alimentation.

L'option « d'alternatives » végétale oblige à fournir de la viande ou du poisson 5 jours par semaine et c'est tout simplement intenable.

Sur l'objectif Prioritaire VI. « PRÉSERVER LA SANTÉ DES FORÊTS ET DES ESPACES NATURELS »

Mettre en place des actions pédagogiques pour considérer sous un regard neuf ce qui est sauvage, en friche et l'apprécier comme tel. Et ne plus vouloir « faire propre ».

“
Michel Nardin

Pour ma part en synthèse il y a 5 objectifs à atteindre en priorité :

1- Remplacer les carburants fossiles par la pile à combustible à hydrogène. Les batteries électriques actuelles ne sont pas l'avenir. Trop lourdes (300 kg), elles viennent ruiner tous les efforts des constructeurs pour réduire le poids des voitures. Il faut donc mettre «le paquet sur l'hydrogène».

2- S'occuper de la forêt mise à mal par le réchauffement climatique. Remplacer les résineux actuels par des essences adaptées à la chaleur. Il faut sauvegarder la forêt, ce gigantesque puits de carbone qui absorbe les GES.

3- Organiser le ferroutage (à l'image de nos voisins Suisses) pour supprimer ces cohortes de camions pollueurs qui engorgent nos autoroutes.

4- Il faut reconsidérer l'énergie nucléaire à tort décriée. C'est un sujet délicat mais il faut le dédramatiser et en parler sans tabou de manière objective. Plusieurs scientifiques remettent en cause les panneaux photovoltaïques et les éoliennes pas si écologiques qu'il n'y paraît et le rendement faible. Une centrale nucléaire, bien entretenue et sécurisée, reste une énergie propre.

Exemple ahurissant après la fermeture de Fessenheim, on achète de l'électricité à nos voisins Allemands utilisant des centrales à charbon ...

L'énergie hydroélectrique, la houille blanche comme on l'appelait à l'époque, abandonnée il y a quelques décennies pourrait être remise au goût du jour.

5- Favoriser les déplacements «doux» vélo, train plutôt que l'avion...

20 PROPOSITIONS « L'EAU UN ENJEU... »



20 PROPOSITIONS L'EAU UN ENJEU POUR NOTRE TERRITOIRE



Document à télécharger sur notre site :
<http://codev.agglo-montbeliard.fr/vie-du-conseil/contributions/>

L'Eau, un enjeu
pour notre territoire 5

1 Proposition

Mettre en place une étroite coopération à l'échelle du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté. En particulier, se rapprocher des travaux du SAGE Allan et de sa commission ressource en eau.

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : très favorable / élevée

2 Proposition

L'alimentation des communes victimes du tarissement de la ressource d'eau potable habituellement utilisée lors de la sécheresse de 2018 doit être une priorité absolue.

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : très favorable / élevée

3 Proposition

Établir des conventions de gestion des barrages hydroélectriques avec EDF et les actionnaires de la Société des Forces Motrices du Châtelot pour maintenir un débit suffisant du Doubs en cas de sécheresse sévère.

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : très favorable / élevée

4 Proposition

Création d'une réserve d'eau brute dans les sablières de Mathay. Selon plusieurs spécialistes du sujet il faudra utiliser cette réserve en permanence pour que l'eau soit renouvelée afin d'éviter l'eutrophisation et le développement d'algues toxiques.

AVIS DE LA COMMISSION : doit faire l'objet d'une étude approfondie avec analyses par un laboratoire compétent.

5 Proposition

Recherches exploratoires de ressources karstiques profondes à Mathay et Bourguignon (même si l'étude d'identification des ressources karstiques majeures pour l'alimentation en eau potable en vue de leur protection sur une partie du massif du Jura n'indique rien).

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : favorable / élevée

6 Proposition

Recenser les ressources abandonnées et protéger celles qui sont « potabilisables ».

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : favorable / normale

7 Proposition

Exercer une « veille sanitaire » sur les procédés de production de l'eau potable dont certains sont contestés (utilisation du chlore et de l'aluminium, absence de traitement au charbon en grains après ozonation) et sur les micro-polluants (résidus de médicaments et de pesticides, perturbateurs endocriniens...). En raison de l'inertie réglementaire (voir l'interdiction de l'amiante), il peut être nécessaire d'anticiper sur la réglementation.

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : favorable / normale

6 L'Eau, un enjeu
pour notre territoire

8 Proposition

Utilisation des ressources non potables pour d'autres usages.

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : favorable / normale

9 Proposition

Utiliser le « rendement du réseau de distribution corrigé des volumes exportés à la CAB » indicateur réellement représentatif des performances du réseau.

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : très favorable / élevée (sans incidence financière)

10 Proposition

Expérimenter un stockage collectif des eaux pluviales à l'échelle d'un éco-quartier pour un usage jardinage et chasse d'eau.

AVIS DE LA COMMISSION : nécessité d'informer les porteurs de projet en amont : services urbanisme, GAIA...

11 Proposition

Réhabiliter le réseau hydrographique du plateau de Blamont en rendant performant l'assainissement (réseau + stations). Inciter au développement de l'agriculture biologique sur le plateau.

AVIS DE LA COMMISSION : étude de faisabilité financière préalable indispensable

12 Proposition

Faire un effort conséquent sur l'assainissement en fixant un calendrier d'objectifs chiffrés pour atteindre un taux de collecte de 80 % ; le taux moyen est actuellement de 56 % sur les 5 dernières années !

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : très favorable / Programmation pluriannuelle

13 Proposition

Lutter contre les lingettes dans l'assainissement : interpellation de la FP2E, de France eau publique, des parlementaires...

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : très favorable / élevée

14 Proposition

Mettre en place une tarification (eau + assainissement) des ménages adaptée aux particularités de PMA comportant 3 volets :
1. part fixe inchangée,
2. remise de 8 % sur le m3 pour locataire HLM compensée par une augmentation d'environ 2 % pour ménages hors HLM,
3. chèque eau pour ménages en difficulté + mise en place d'un comité de suivi.

AVIS DE LA COMMISSION : très favorable. Certains regrettent que les 15 000 ménages non équipés de compteur public interdisent la tarification progressive.

L'Eau, un enjeu
pour notre territoire 7

15 Proposition

Télérelève des compteurs distributeur pour les abonnés individuels.

AVIS DE LA COMMISSION : défavorable en attendant des références solides.

16 Proposition

Télérelève des compteurs distributeur pour les abonnés collectifs. Avis favorable quand les compteurs divisionnaires seront équipés de télérelève et que les télérelèves divisionnaires et collectifs seront synchronisés.

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : très favorable / élevée

17 Proposition

Privilégier la recherche du consensus préconisée dans l'introduction en accordant, si nécessaire, davantage de temps et de souplesse à la période transitoire (en particulier la possibilité d'une double gestion). Le consensus mérite d'être considéré comme un objectif stratégique majeur pour la gestion de l'eau et de l'assainissement. Car ces services vitaux reposeront sur la solidarité entre les 72 communes.

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : très favorable / élevée

18 Proposition

Mettre en place, dans le futur cahier des charges, quel que soit le mode de gestion, un volet information du public (gestion de l'eau, protection, etc.) et incitation aux économies d'eau, piloté par l'autorité organisatrice.

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : très favorable / normale

19 Proposition

Créer une structure citoyenne consultative permanente sur l'eau et l'assainissement qui serait consultée sur les schémas directeurs et informée annuellement de leur avancement. Cette instance serait également consultée sur les différents sujets se rapportant à l'eau (télérelève, décarbonation, méthanisation des boues...) et chargée d'une mission de contrôle de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : très favorable / normale

20 Proposition

Ramener la TVA sur l'assainissement à 5,5 % et supprimer les prélèvements de l'État sur les trésoreries des agences de l'eau.

AVIS DE LA COMMISSION / PRIORITÉ : très favorable / élevée

Conseil de Développement | 8, avenue des Alliés - BP 98407 25208 Montbéliard cédex

Jilali EL RHAZ

Directeur

03 81 31 89 65

jilali.elrhaz@agglo-montbeliard.fr

Olivier MASSACRIER

Assistant

03 81 31 84 71

olivier.massacrier@agglo-montbeliard.fr

codev@agglo-montbeliard.fr

<http://codev.agglo-montbeliard.fr>

